



Le mot du Maire

Le grand malaise...

Il y a véritablement quelque chose de brisé dans le contrat social qui uni la majorité de la population française à nos gouvernants. Le mouvement des « gilets jaunes » a matérialisé de façon forte et visible ce ras-le-bol qui couvait depuis de très nombreux mois et années. Certes, il est indéniable que nous avons l'obligation de tout faire pour basculer dans une véritable transition écologique, c'est désormais une question de survie. Mais il est impossible d'endiguer ce bouleversement climatique sans justice sociale.

Et c'est précisément là que la situation est devenue difficilement soutenable en France quand proportionnellement, ceux qui supportent la plus forte contribution financière sont les moins fortunés et ceux que l'on appelle « les classes moyennes » qui se paupérisent, craignent pour leur avenir et celui de leurs enfants.

Les maires et les élus communaux tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps. Ils n'ont pas été entendus. Pire, ils ont été méprisés par un pouvoir vertical qui tente jour après jour de prendre la main sur la gestion des communes. Les plus durement touchées sont les communes rurales et péri-urbaines. La fronde des élus locaux lors du derniers congrès des maires en novembre, était aussi un signal d'alarme fort. Quant au fait qu'un maire sur deux renonce à se représenter aux prochaines élections municipales en 2020, c'est la preuve d'un malaise profond.

Comme pour les citoyens, la situation budgétaire et fiscale des communes est trouble, sans véritable visibilité. C'est pourquoi nous attendons le premier semestre 2019 pour vous faire une information précise des finances communales au travers d'un « 4 pages » spécifique.

Malgré ces tourments, 2018 aura encore été une année active en matière d'investissements et de travaux, mais aussi en actions culturelles, associative et sportive, prouvant qu'ensemble et en solidarité, il est possible de vivre et faire vivre des moments de convivialité, riches humainement.

C'est ce que nous vous proposons de découvrir au fil des pages de ce nouveau magazine communal.

Bonne lecture et très belle année 2019 !

Hervé TILLARD

Hervé TILLARD, Maire de Chavigny et l'ensemble du conseil municipal vous invitent le vendredi 25 janvier à participer aux traditionnels vœux aux habitants et partenaires. Rendez-vous vous est donné à 18 h 30 à l'Espace André Chardin.

**Merci de confirmer votre présence
avant le 20 janvier (03 83 47 24 32 - mairie.chavigny@wanadoo.fr)**

SOMMAIRE

Travaux..... 4 à 7

Environnement..... 8 à 9

Vie Communale..... 10 à 13

Autour de la vie scolaire..... 14 à 18

Histoire..... 20 à 21

Enfance et jeunesse..... 22 à 23

Vie Associative..... 24 à 27

Commémorations..... 28 à 29

Manifestations..... 30 à 32

Savoir vivre vivre ensemble..... 33 à 36

Communauté de Communes Moselle et Madon... 37 à 41

Autour de Nous..... 42 à 43

Directeur de la publication : Hervé TILLARD

Rédactrice en chef : Stéphanie MARECHAL

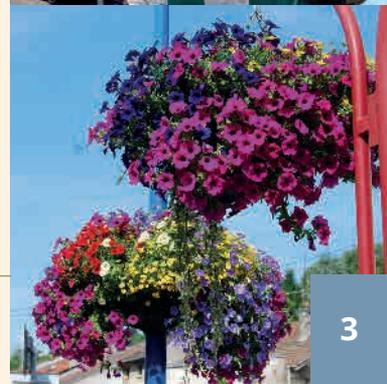
Crédits Photos : Michel ANTALIK, René DENILLE, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, Liliane MUNIER, Lydie ROUYER, Hervé TILLARD, Jean-Denis VAIRELLES

Rédacteurs : Michel ANTALIK, Jean-Claude BONNEFONT, René DENILLE, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, Liliane MUNIER, Lydie ROUYER, Hervé TILLARD, Jean-Denis VAIRELLES

Publication à périodicité variable n° ISSN 1293-3074

www.ville-chavigny.fr

Mise en page et impression : LOR'NUMERIQUE - 54425 PULNOY



Des travaux de voirie

Cette année, les travaux de voirie se sont concentrés sur trois secteurs.

Tout d'abord, le chemin piéton qui mène du parking de l'espace Chardin à l'école maternelle a été entièrement refait en enrobé. L'accès pentu sera désormais plus facile à emprunter et son déneigement en hiver s'en trouvera facilité.



Le haut de la rue de la Rosière a été réaménagé, notamment en créant une grille avaloire qui retiendra les eaux de pluie et évitera ainsi de voir cette rue se transformer en petit ruisseau par temps d'orage ou de fortes précipitations. C'est la première partie de travaux beaucoup plus conséquents sur cette rue, qui sera entièrement

réhabilitée lorsque les travaux lourds de construction d'habitation seront achevés.

Enfin, sur le haut de la rue de Nancy (côté droit en montant), l'effondrement d'une partie d'un trottoir a nécessité sa réfection. Ces travaux ont également permis de consolider les limites avec les propriétés voisines.

Rénovation énergétique de la mairie : faire rimer écologie avec économie



Depuis maintenant 6 ans, la commune de Chavigny a choisi d'investir dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux, autant par conviction écologique que par soucis d'économie d'énergie. Le dernier bâtiment n'ayant pas encore bénéficié de ces travaux : la mairie.

Fin 2017, la commune a sollicité le thermicien du Pays Terre de Lorraine pour un audit de l'ensemble des bâtiments. Si les résultats sont satisfaisants sur les équipements rénovés avec des économies financières conformes voire supérieures à l'attendu, le verdict est sans appel pour la mairie : un bâtiment est une passoire énergétique et pourtant il est occupé tous les jours de la semaine et très souvent en soirée par les élus et les associations.

Toujours avec l'aide du Pays Terres de Lorraines des solutions techniques et des aides exceptionnelles dédiées ont été actionnées. Au total trois financeurs viennent en aide à la mairie sur ce projet (département, Etat et Pays)

pour un total de subventions approchant les 80 %. Ce montant exceptionnel de co-financement spécifique n'était possible que si les travaux étaient réalisés avant fin novembre 2018. Il a donc fallu lancer un appel d'offre assez technique, et c'est avec satisfaction que nous avons constaté que les entreprises les mieux-disantes étaient des entreprises locales !

L'isolation de la toiture a été réalisée par Nicolas Toiture, l'isolation thermique extérieure par l'entreprise Bastien, le changement des fenêtres et portes extérieures par la menuiserie Saccomandi et l'éclairage LED intérieur par BDE Tech.

C'est donc une course contre la montre qui a débuté et plus de deux mois de travaux ont été nécessaires pour mener à bien ce projet. Des solutions innovantes et écologiques ont été retenues comme l'utilisation de la laine de bois pour l'isolation des combles. Les conditions de travail sont ainsi améliorées (fini les grosses chaleurs en été et le froid en hiver !), les consommations d'énergie revues considérablement à la baisse, ce qui va faire beaucoup de bien au budget de fonctionnement... Voilà comment faire rimer écologie avec économies.

DARDINIER

PROPRETÉ - MULTISERVICES



LAVAGE
DE VITRES

ENTRETIEN
DE BUREAUX
ET COPROPRIÉTÉS

NETTOYAGE DE MOQUETTES

REMISE EN ÉTAT
DE VOS
LOCAUX

ENTRETIEN
DES ESPACES
VERTS



DARDINIER PROPRETÉ - MULTISERVICES

14, RUE DE VILLERS - BP83656 - 54096 NANCY CEDEX
03 83 27 70 78 - 06 62 09 29 52
CONTACT@DARDINIER.FR - WWW.DARDINIER-NETTOYAGE.FR

Histoires de Fontaines

Ce sont deux fontaines que la commune a décidé de réhabiliter, chacune pour des motifs différents.

Devant l'entrée du cimetière, et suite à l'aménagement global du secteur (voirie, grille et éclairage), il nous a semblé nécessaire d'embellir le point d'eau historique. C'est ainsi que les agents du service technique communal se sont engagés dans un chantier au résultat particulièrement réussi. Il a fallu tout d'abord modifier l'arrivée de l'eau pour mieux utiliser son captage. Ensuite, il a fallu installer la nouvelle fontaine sur la nouvelle arrivée d'eau et la nouvelle évacuation, créer un muret d'appui et paver le sol autour du nouvel édifice. De l'avis général, cette fontaine a beaucoup de cachet et de surcroît plus pratique que l'ancienne ! Encore merci aux agents communaux pour ce beau travail.

Sur la place de l'église, c'est la dégradation massive de l'ancienne fontaine qui a entraîné une réflexion sur son devenir. L'agencement des différents bacs a donc été repensé pour une meilleure mise en valeur de cette structure communale connus de tous. La taille et le positionnement des différents éléments ont nécessité de faire du sur-mesure. Le moine de la fontaine, en piteux état, a lui aussi été intégralement reconstruit. Le chantier se terminera dans les prochains jours. Nous comptons sur un sursaut de civisme et sur la vidéo protection pour que cet espace restauré garde sa nouvelle jeunesse... très longtemps !



Brabois-Forestière :

premières implantations

Après le temps des travaux d'aménagement du parc d'activité de Brabois-Forestières (voirie, réseau, éclairage public), voici celui des premières implantations. Deux permis de construire ont été déposés, devant permettre l'implantation d'un cabinet d'architectes accompagné d'un bureau d'étude pour un premier bâtiment et d'un organisme de contrôle technique pour le second.

En parallèle, 4 projets d'implantations sont également à l'état d'étude (assez avancé). Entreprises et emplois sont donc bien au rendez-vous !

Rappelons que seules des activités tertiaires ou de laboratoires sont autorisées sur la zone, commerces et industries sont donc exclus.

Avant acceptation du permis de construire, chaque projet est analysé par un architecte conseil mandaté par la collectivité, qui vérifie notamment que les prescriptions environnementales imposées par la Communauté de Communes sont bien respectées, afin de garantir la préservation du caractère naturel de cette zone.

NICOLAS TOITURE
Christophe NICOLAS

RGE
QUALIBAT

CHARPENTE

ISOLATION

ARDOISE

POSE DE VELUX

COUVERTURE

ZINGUERIE

33, rue du relais - 54840 VELAIN-EN-HAYE
Fax 03.83.20.53.52 - Portable 06.61.77.48.41
nicolaschristophe@orange.fr

Fleurissement de la commune

Les agents des services techniques ont encore œuvré cette année, à l'embellissement de la commune avec des compositions florales hautes en couleur : traditionnelles jardinières suspendues et nombreux massifs de roses.



Pendant la période estivale qui s'est étendue au-delà de l'été (temps très clément), le personnel communal n'a pas chômé. En effet, la météo était au rendez-vous pour le soleil mais pas du tout pour les précipitations. Ce qui a entraîné un surcroît de travail pour les techniques et beaucoup d'énergie pour maintenir en bel état le fleurissement et le traitement des espaces verts communaux. Avec cette nouveauté, cette année, l'utilisation du « binage » pour désherber les trottoirs et caniveaux du à

l'interdiction des pesticides pour les collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2017.

Un grand merci aux agents communaux.

A noter une période de sécheresse importante et un arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau toujours en vigueur jusqu'au 15 décembre 2018.

Un geste pour l'environnement,

Zéro pesticides. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales (et donc notre commune) ne peuvent plus utiliser les produits phytosanitaires pour désherber.

Le zéro pesticide est un élément essentiel pour la sauvegarde et la préservation de notre patrimoine naturel (faune, flore, espaces naturels...) et de la biodiversité

A partir du 1^{er} janvier 2019, c'est à notre tour, les particuliers, de ne plus utiliser les herbicides et autres pesticides. Il sera interdit d'utiliser ces produits pour le jardin, le potager...

Il faudra donc se convertir (si vous ne l'avez déjà fait) aux méthodes alternatives naturelles, biologiques qui

Vous ME TROUVEZ COMMENT ?
CETTE ANNÉE J'AI PRIS
COMME RÉSOLUTION DE
METTRE MOINS DE PESTICIDES...



Classement du Massif de Haye en forêt de Protection :

c'est fait

Le Massif de Haye (3^e plus grande forêt de France la plus fréquentée) est classé en « Forêt de Protection » depuis le 29 octobre 2018.

Ce sont 10 414 Ha sur 11 400 situés sur dix-neuf communes des territoires de la CCMM (5), de la Métropole du Grand Nancy (6), de la CC Terres toulousaines (6) et de la CC du Bassin de Pompey (2) qui sont concernés par ce classement.

La volonté tenace des associations environnementales notamment la fédération FLORE 54, l'ASP Forêt de Haye et ALPE Laxou a permis après plus de douze ans d'un engagement constant d'obtenir ce classement. Sacré cadeau pour la Fédération FLORE 54 (30 associations) qui a fêté cette année ses 35 ans d'existence.

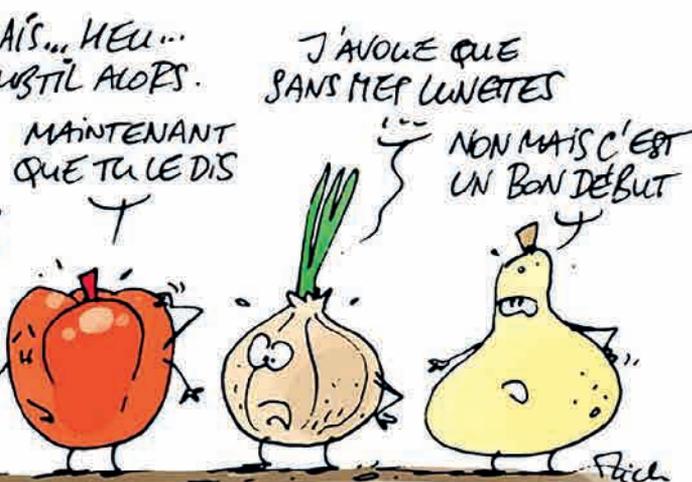
Il aura fallu aussi des centaines d'heures de réunions, de la concertation mais aussi des pétitions et des oppositions à certains projets immobiliers et/ou de sorties d'autoroute tels que ceux du bois des Fourrasses, de la



Sapinière à Laxou ou la rocade Villers-Lès-Nancy/Chaligny et beaucoup de temps passé à convaincre pour la sauvegarde de notre forêt.

Les cinq conseils municipaux concernés de la CCMM dont celui de Chaligny et le conseil communautaire de la CCMM ont voté pour ce classement et appuyé cette démarche de protection du massif de Haye pour le bien-être de la population et pour le respect de la forêt, de l'environnement et de la biodiversité.

un geste pour la planète



respectent la nature, l'environnement et tout ce monde de l'herbe.

Afin de mieux appréhender ce changement, nous allons demander à l'association FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lorraine) de nous aider, de vous aider à l'utilisation de produits alternatifs aux pesticides et à la formation à des pratiques écologiques comme nous l'avons fait pour les agents des services techniques. Dans le premier semestre 2019, nous solliciterons l'association pour une ou plusieurs conférences.

La planète, la biodiversité vous en seront reconnaissantes.

Le Pont du Tram : vestige du passé

Quel projet ?



Depuis trois mandatures (2001-2020), les différentes équipes municipales se penchent sur le devenir du Pont du Tram.

Entre la sauvegarde avec sa réfection et le remplacement avec sa destruction, le choix est difficile car les différentes options ont un coût conséquent.

Pour aider les élus à faire un choix éclairé, le conseil municipal a décidé de solliciter en juin trois écoles d'enseignement supérieur. En septembre, le pont du Tram a été choisi comme projet d'études pour des étudiants.

Une convention a été signée récemment entre la municipalité et l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'EEIGM (Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux), l'ENS architecture de Nancy (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy), l'ENSAD (École nationale supérieure d'art et de design de Nancy). Le coût est de 3000 €.

Le projet d'études s'inscrit dans le cursus universitaire des dix étudiants des trois écoles. Le projet pédagogique collaboratif ATI GAIA (Gouvernance Architecture Ingénierie Administration) permettra aux étudiants d'entrer en contact avec le monde socio-économique, leur futur, et de confronter leurs connaissances au réel.

Ils seront encadrés par leurs professeurs : Danièle BARTH (EEIGM), Tony PARADIS (ENSA), Pierre TROTOT (ENSAD) et l'élue municipale en charge du projet : René DENILLE

Les propositions qu'ils feront intégreront la mise en valeur d'un élément patrimonial industriel, la prise en compte de la dégradation pour établir des choix argumentés (Conservation ou destruction et des propositions alternatives), le développement d'un espace de mémoire (ancien tracé du tramway qui reliait la commune à Nancy) pour intégrer le pont dans un cheminement de type « parcours découverte », la prise en compte de la proximité d'espaces naturels et d'un périmètre intégrant des sites patrimoniaux industriels et historiques importants (le chemin du coucou, le tunnel ou la mine du Val de Fer).

Les étudiants, Omar Lotfi ADJABI, Ali ERIK, Nouredine Hamza BENDIB, Akram DAHDOUH, Maria HOLMSTRÖM, Sonia BEN MARIEM, Dionne D'SILVA, Sarah ZWAHLEN, Hector JEANNOT, Anthony SCHREYECK présenteront leur rapport final en mai 2019 devant le conseil municipal puis devant les chavignéens lors d'une réunion publique.

Retour sur l'Histoire

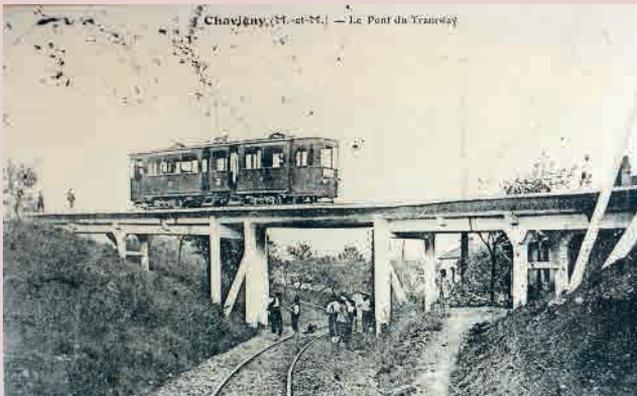
Au début du siècle dernier, la commune de Chavigny a été traversée par une des premières lignes de tramway. Elle reliait Nancy à Pont-Saint-Vincent en passant par le plateau de Brabois. La voie passant sur un coteau du village, empruntait un ouvrage en béton armé construit par France Lanord : le Pont du Tram entre les rues de Certains Champs et des Castors. Il surplombait l'ancienne voie du chemin de fer minier (voie du Coucou).

Ce pont a été construit en 1909 pour le passage à partir de 1910, de la ligne 14 du tramway suburbain de la Compagnie des Tramways Suburbains (CTS). Il a

aujourd'hui 109 ans ! Sa structure et la technique employée (elle dérive des ponts en bois) en font un des rares ponts de sa génération encore sur ses jambes. Prouesses techniques pour l'époque, à la fois pour le tramway et la voie.

En 1952, le tram de la ligne « 14 » est supprimé et remplacé par des autobus. Quant au pont, il est ouvert aux véhicules à moteur.

L'ouvrage vieillissant mal, par sécurité, la circulation automobile est interdite en 2002, et l'ancien pont du tram est devenu piétonnier.



Le pont du Tram avec la voie du chemin de fer minier en dessous



Le pont du Tram aujourd'hui



La section « Patrimoine, Mémoire, Environnement » du Foyer Rural en lien avec la mairie, a convié les chavinéens à sa 4ème marche familiale dimanche 25 novembre 2018.

Accompagnés par Jean-Louis Mascré, Jean-Claude Bonnefont, Jean-Baptiste Schweyer et René DENILLE, ce sont 18 adultes et 2 enfants qui se sont lancés sur le chemin de Châtel pour un parcours en forêt communale de Chavigny.

Le groupe de marcheurs a longé le Verger conservatoire à côté de la salle Chardin (10 ans d'existence) avec ses différentes va-

Découverte de la forêt communale de Chavigny

riétés d'arbres fruitiers tels que des pommiers (10) dont la pomme petite rouge de Chavigny, des pruniers (2) dont la prune perdrigon de Chavigny, des cerisiers (3), un mirabellier, un néflier.

Puis il s'est dirigé en direction du bois de Châtel pour une ballade dans la forêt et une présentation des différentes essences d'arbres qui composent la forêt communale de Chavigny.

Le groupe a cheminé vers le bois de FRAIZE pour terminer la ballade par le fond de Renonvaux avec la sortie de la mine de la Fontaine des Roches (eaux d'exhaure), sa zone humide, ses prairies exemptes de pesticides et le ruisseau du moulin qui descend jusqu'à la rue des Prés.

Ce fut l'occasion pour les accompagnateurs d'évoquer le passé minier de Chavigny ainsi que son patrimoine forestier, son exploitation et sa conservation et le projet d'inscription du fond de Renonvaux à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).

Un pot de l'amitié offert par la mairie a clôturé cette matinée enrichissante de l'avis de tous les participants.

Sainte Barbe : la fête des mineurs



Qui est Sainte Barbe et sa tour ?

Le 8 décembre, Ste Barbe, patronne des mineurs était honorée à Chavigny. Les anciens « gueules jaunes » (surnom donné aux mineurs à cause de la couleur jaune du minerai de fer en Lorraine) de la mine de Chavigny et de Maron-Val de Fer, leurs familles et amis ont assisté à la messe célébrée par le père Serge GERARDY de la paroisse de la Visitation sur Moselle et Madon.

Joël Ferry, fils d'un ancien mineur, a accueilli l'assemblée au nom du comité en rappelant que cette célébration est un temps de rencontre convivial très apprécié des anciens mineurs de la vallée et de leurs familles mais aussi un temps de souvenirs, souvenirs forts des camarades disparus. Ponctuée par les chants de la chorale du Val de Fer, la cérémonie s'est

Une jeune fille qui aurait vécu au milieu du III^e siècle à Héliopolis (aujourd'hui Baalbek au Liban). Son père, Dioscore, un riche édile partant pour un long voyage, l'enferma dans une tour à deux fenêtres pour protéger sa virginité ou la protéger du prosélytisme chrétien. A son retour, elle lui apprit qu'elle était baptisée et qu'elle avait percé une troisième fenêtre dans le mur de la tour pour représenter la Sainte Trinité. Furieux, le père mit le feu à la tour et fit subir le martyre à sa fille qui refusait d'abjurer sa foi. Les chrétiens venant réclamer son corps, dirent qu'ils venaient chercher « la jeune femme barbare », d'où le nom de sainte Barbara qui lui fut donné.

Pourquoi « les gueules jaunes » ?

Au fond de la mine, ils suaient tellement il faisait chaud et tellement le travail était difficile qu'ils étaient obligés de s'essuyer la figure avec leurs mains jaunâtres et c'est pour cette raison qu'on les appelait ainsi.

terminée par le passage de relais pour la garde de la statue entre Mme CORAZZI, épouse de mineur, entouré par son fils et sa fille et Agnès KLEIN, fille de mineur.

La tradition veut qu'un mineur et/ou sa famille conserve à domicile, pendant un an, la statue St Barbe. A la sortie de l'église, Agnès KLEIN a offert la brioche de l'amitié symbolisant le lien qui unissait les mineurs.

Le père d'Agnès KLEIN, Robert (né en 1915) a été mineur de fond à la mine Maron-Val de fer, toujours de nuit, des années 1930 jusqu'à la fermeture de la mine en 1968. Il a vécu à CHAVIGNY.

La chorale du Val de Fer a chanté à la fin de la cérémonie, le traditionnel « Les Corons » de Pierre BACHELET repris en chœur par les personnes présentes.

Le 3 juin 2018, notre ami et adjoint aux finances Jean-Marie Weiss nous quittait.

**Cette disparition tragique laisse un immense vide autour de lui
et au sein de l'équipe municipale dont il était un pilier.**

Vous trouverez ci-dessous le texte lu lors de ses obsèques par Hervé TILLARD.



Jean-Marie,

Avec ton départ, nous perdons aujourd'hui un ami fidèle et un pilier de notre aventure communale collective. Une aventure au long court, puisque pour certains d'entre nous, cela fait 17 ans que nous naviguons ensemble.

J'ai un souvenir précis de notre première rencontre en janvier 2001. Nous exerçons le même métier, cela nous a naturellement rapprochés. C'est toi qui m'as finalement convaincu de faire partie de cette liste qui allait remporter les élections municipales du printemps 2001. Depuis, nos chemins ne se sont jamais quittés. 17 ans de mandat communal, 13 ans à la Communauté de Communes, un engagement sans faille pour la collectivité. Cet engagement pour Chavigny et ses habitants ne datent pas d'hier. Avec notre regretté Daniel Morel, vous avez fondé et porté il y a 30 ans l'association de parents d'élèves FCPE locale et tu t'es battu avec d'autres pour que la commune se dote d'un accueil périscolaire et d'un service de cantine pour les enfants. Cette obstination a porté ses fruits. Ce combat pour le bien-être des enfants, tu l'as encore porté des années plus tard quand au milieu des années 2000 tu as œuvré à nos côtés contre les fermetures de classes. Ce bel élan collectif a lui aussi porté ses fruits.

Le monde de la vie publique et de la politique n'est pas toujours tendre, mais tu as réussi le tour de force de te faire apprécier par tous. Ton sourire, ta gentillesse et ta bienveillance t'ouvraient toutes les portes. Ton professionnalisme, ta compétence et ta capacité de travail forçaient le respect. Et puis tu avais cette capacité rare à expliquer simplement les choses. Quand tu présentais les éléments budgétaires et financiers en commission ou en conseil municipal, tout le monde t'écoutait religieusement car tu savais capter l'attention de l'auditoire.

Je tiens d'ailleurs à remercier tous les élus du territoire présents aujourd'hui pour te rendre hommage, notre député Dominique Potier en tête. Chacun ayant bousculé son agenda pour être ici ce matin.

Jean-Marie, même si tu avais un flegme quasi britannique doublé d'une grande élégance, tu étais tout sauf quelqu'un d'austère. Tes traits d'humour faisaient mouche et il est impossible de compter ici tous les fous rires que tu provoquais, même dans les réunions les plus sérieuses.

Nous avons tous bénéficié de tes conseils et je me suis très souvent appuyé sur toi. Dans les moments de doutes ou de difficultés de notre action communale, je te demandais de m'éclairer. Tu écoutais, tu analysais et tu proposais. Et je n'ai jamais regretté d'avoir suivi tes avis.

Tu savais transmettre des valeurs de solidarité, de fraternité et d'humanisme. Avec Madeleine, vous avez donné ces valeurs à vos trois enfants. Clémence, Yves-Florent et Pierre-Olivier, vous portez ce même regard bienveillant sur les autres et le même engagement solidaire. Soyez-en fiers.

Jean-Marie, nous avons eu énormément de chance de t'avoir à nos côtés pendant toutes ces années. Alors nous te faisons la promesse d'être digne de toi au quotidien. De continuer à refaire le monde devant un café ou sur le parking de la mairie. De suivre ta sagesse et ton volontarisme.

Tu vas désormais reposer au côté d'un autre élu communal, ton ami, notre ami Daniel Morel.

Du fond du cœur, nous te disons merci pour ce que tu as été et tout ce que tu as donné. Merci... Tu nous manques déjà tant...

Saint et Père Fo



Cette année, c'est la matinée du vendredi 9 décembre que Saint Nicolas et le Père Fouettard ont choisie pour apporter quelques gourmandises, une petite brioche ronde et un Saint Nicolas en chocolat, aux enfants des écoles de Chavigny. Les deux compères sont passés de classe en classe où ils ont reçu un accueil chaleureux. Chaque classe leur a interprété une chanson de Saint Nicolas. La classe de Mme Vuidard a également chanté une chanson spécialement pour le Père Fouettard ; celui-ci a été très

Nicolas le Fouettard



ému par cette délicate attention.

Les écoliers ont également remis de très nombreux dessins et coloriages à leurs deux visiteurs. Est-ce involontaire ou volontairement humoristique, mais au gré des dessins le Père Fouettard est devenu le «Père Fêtard» ou le «Père-forateur» ou encore le «Perfouille» ; le saint patron et son acolyte ont bien ri.

Ils ont également donné rendez-vous aux enfants le lendemain pour le défilé dans les rues de Chavigny ; beaucoup d'enfants ont promis d'être présents.





Les CM1/CM2 de retour sur la colline !

Comme leurs camarades de l'an dernier, les élèves du CM1/CM2 sont partis en séjour de fin d'année sur la colline de Sion du 14 au 16 mai.

Le thème du paysage a été un fil rouge toute l'année et étudié en classe sous différents angles d'approche : historique, évolution, préservation, observation, contemplation...

Ce fût aussi l'occasion de s'impliquer dans un projet : les élèves ont participé au marché de Noël pour aider au financement du séjour, ainsi qu'à la vente de chocolats, De nouveau, merci à la municipalité pour nous encore aidés)

Les 2 jours sur la colline ont donc été le point d'orgue de ce projet : quel meilleur endroit pour parler paysage local ? Ils ont bénéficié d'activités pédagogiques encadrées par des animateurs spécialisés (naturalistes, jardiniers, etc...)

Au programme : randonnée, jeu de piste, exposition, jeu de rôle....

Nous avons également passé de très bons moments de vie quotidienne ensemble : repas, soirées, veillées qui viennent renforcer les liens créés pendant toute la scolarité primaire à Chavigny, avant le saut vers le collège...

Retour A bicyclette !



Et comme l'an dernier... on se remet en selle le troisième jour pour rentrer à Chavigny !

Cette année, la grosse averse nous a attendus pour démarrer en même temps que nous, et nous étions bien mouillés à l'arrivée dans les villages en bas de la colline. Mais le mauvais temps n' a pas duré et nous avons très vite séché en pédalant et avalant les 40 kilomètres du parcours.

Après une petite pause à la ferme de Pierreville pour observer le mécanisme de la méthanisation et un pique-nique à l'école de Frolois, nous sommes arrivés à l'école de Messein pour raccompagner nos compagnons de voyage. Il ne nous restait que les derniers kilomètres et la montée du chemin de coucou, et nous voilà arrivés ! Pari réussi !



Rentrée des classes

Ce lundi 3 septembre sonnait la rentrée pour nos écoliers. Traditionnellement, les enseignants de l'école élémentaire procédaient à l'appel des élèves dans la cours de l'école. Ces derniers pouvaient constater que, pendant les vacances, la peinture du terrain de sport avait été rénovée et que de nouveaux jeux, pour les petits comme pour les plus grands, avaient été peints sur les sols et les murs. Si on remarquait une certaine inquiétude pour la classe des CP, les plus grands étaient heureux de retrouver leurs camarades après deux mois de vacances. Ainsi, cette année, Mme Rondags accueille 22 CP, Mme Vuidard 20 CE1. Pour un bon équilibre des classes et des conditions de travail optimales, les classes de Mmes Decamps et Raoult sont dédoublées comme suit : 5 CE1 et 18 CE2 étudient avec Mme Decamps, et 16 CM1 et 5 CM2, avec Mme Raoult. Quant aux autres 23 CM2, ils sont placés sous la responsabilité de M Antalik, toujours directeur de l'école élémentaire, et de M Meunier, les lundis, journées de décharge de M Antalik.

Après le départ en juin de Mme Esnault, appelée à d'autres responsabilités, l'école maternelle réservait un accueil chaleureux à sa nouvelle directrice, Mme Trotot. Celle-ci et sa collègue, Mme Dornier, accueillait les enfants dans leur salle de classe. Les deux enseignantes sont, cette année encore, secondées par les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), Mmes Carole Rakotondramboa et Sophie Adele. Cette dernière, attendant un heureux évènement, est actuellement remplacée par Mme Saliha Bahous.



L'école élémentaire était de nouveau impliquée cette année dans la semaine d'actions au profit de la lutte contre les leucodystrophies avec l'association ELA :

Toute l'école s'est mobilisée pour récolter des fonds pour l'association. Munis d'un carnet de tickets de dons, les élèves ont sollicité leur famille, leurs voisins mais aussi les commerçants, les passants et leur persévérance et application ont permis de récolter plus de 2700 € ! Une belle fierté collective mais surtout une belle satisfaction pour tous les enfants malades.

Merci à tous les donateurs sollicités qui ont répondu favorablement aux enfants.

Les CM 1 et 2 ont aussi mobilisé leurs neurones en participant à la dictée nationale le lundi 15 octobre. Très appliqués mais aussi très motivés, il faut le dire, par la présence une fois encore de 2 joueurs de l'ASNL (Anthony Robic et Vincent Marchetti) !

Le vendredi 19 octobre, toute l'école ainsi que tous les parents disponibles et volontaires ont chaussé leurs baskets pour courir contre la maladie.

Après l'interprétation par tous du chant d'ELA, les CP, CE1 et CE2 ont couru pendant 10 minutes avec courage et sérieux, les grands prenant ensuite le relais pendant 20 minutes.

En récompense, l'école avait organisé un petit moment festif pour clôturer la journée et lancer ainsi les vacances de la Toussaint. 5 élèves chanceux ont été tirés au sort et ont reçu des billets offerts par les joueurs de l'ASNL pour aller voir le match le soir même au stade Picot ! Puis, tous, enfant, parents, enseignants avons pu nous rafraîchir et nous restaurer avec les gâteaux réalisés et apportés par les parents !

Merci à tous pour cette belle semaine et bravo aux enfants pour leur implication dans cette belle démarche de solidarité.

« Mets tes baskets »
pour garder
l'espoir !

Kermesse

Le vendredi 29 juin, la kermesse réunissait les enfants, les enseignants et les parents pour un après-midi festif et convivial. Dans un premier temps, les enfants de l'école maternelle ont interprété les chants appris durant l'année scolaire ; leur représentation a été entrecoupée par les danses des jeunes qui ont suivi les cours de danse moderne de Christophe Kaci, organisés dans le cadre des activités de la MJC des Castors. Ce moment partagé a aussi été l'occasion, pour tous les enfants de l'école élémentaire, de remercier Mme Esnault, directrice de l'école maternelle et appelée vers d'autres horizons, en lui interprétant une chanson à sa seule intention. Ce furent des instants de grandes émotions, notamment pour Mme Esnault qui reçut également de nombreux témoignages d'amitiés tant des parents que des enfants.

Dans un second temps, s'ouvrait, sur l'esplanade de l'espace Chardin, une multitude de jeux animés par les enseignants et de nombreux parents volontaires. Comme chaque année, les enfants ont pu participer aux traditionnels jeux de kermesse : jeux d'adresse, jeux d'eau, jeu gourmand avec le parasol à friandises... Les enfants, comme leurs parents, ont pu se désaltérer et déguster de bonnes pâtisseries, cuisinées par les parents, au stand buvette, et choisir un petit cadeau souvenir au stand «lots». Les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et du Conseil des Ados ont également tenu à participer à l'évènement. Les premiers ont organisé un jeu autour du tri sélectif, et les seconds ont animé un jeu dont les bénéficiaires étaient destinés à une association du Burkina Faso.

L'après-midi s'est conclu par le repas de la MJC des Castors, organisé sous forme d'auberge espagnole. Ce fut encore un moment agréable et convivial.





Découpe laser : ft 30 x 60 cm maxi

Gravure et découpe : Tampon - Découpe mousse -
Découpe support acrylique - etc...

Impression papier : ft 32 x 68 cm maxi

Flyers - Brochures - Dépliants - Billeterie - Cartes - etc...

Impression UV : ft 30 x 40 cm maxi

Plaques de portes - Impression sur supports divers - etc...

Impression supports spéciaux : ft 1,30 x 10 mètres maxi

Adhésif vinyl - magnets - affiches - découpe lettrage -
Bâches - etc...

Prise en charge de la réalisation de vos fichiers

15 rue des sables - La porte verte 1 - BP 20009
54272 PULNOY CEDEX
Tél 03 83 45 85 95
contact@lornumerique.fr - www.lornumerique.fr



entreprise
alain bastien
Entretien son patrimoine : c'est le valoriser!



façade / intérieur

Zone Champ le Cerf
59, rue Marcelin Berthelot
54230 Neuves-Maisons

Tél. 03 83 44 60 60
entreprisealainbastien@orange.fr

VOTRE FAÇADE

Isolation
Traitement antifissure
Imperméabilisation
Protection

VOTRE INTÉRIEUR

Peintures
Décoration
Revêtements sols et murs
Plâtrerie isolation

NOS QUALIFICATIONS

RGE
La certification
Qualibat RGE



TRAVAUX PUBLICS • GÉNIE CIVIL

6 Rue Hubert Curien
54320 MAXEVILLE

Tel : 03 83 24 03 41
www.lortp.com



TERRASSEMENTS,

AMENAGEMENTS URBAINS ET VOIRIES,

POSE DE RESEAUX SECS ET HUMIDES



Il s'agit de l'ensemble formé par les quatre classes, réparties dans deux bâtiments, qui forment aujourd'hui l'école élémentaire du Châtel. Elles ont été ouvertes à la rentrée de 1954.

Dans le domaine des constructions scolaires, une commune est loin d'avoir les coudées franches. Son projet doit d'abord être agréé par l'Education nationale, puis approuvé par le préfet et pour finir attendre d'être subventionné. Mais dans le cas de Chavigny, ces diverses étapes ont pu être franchies assez rapidement.

Le rôle de la commune consiste principalement à trouver un terrain disponible, remplissant les conditions requises. Le choix en est fait sans trop de difficulté. Le maire, qui est encore M Héras, expose devant son conseil le 12 octobre 1950 qu'il a trouvé à acquérir un terrain de 50 ares, proche de l'église et du lavoir municipal, qui avait appartenu à M Bottin. Après un temps de réflexion, le conseil mandate le maire le 9 novembre pour effectuer les démarches administratives nécessaires : consulter les services de l'Education nationale, pour savoir si ce terrain peut convenir pour les écoles et demander au Service des Domaines si le prix proposé par le vendeur peut être accepté. Le 20 janvier 1951, le conseil mandate encore le maire pour demander à la préfecture que ce projet soit déclaré « d'utilité publique ». L'affaire est déjà bien engagée en avril 1951, lorsque la démission simultanée du maire, de l'adjoint et d'un conseiller oblige à organiser de nouvelles élections municipales. Un architecte, Philippe Legrand, a été désigné en accord avec l'Education nationale pour rédiger un avant-projet et le service des Domaines a fait savoir qu'il était raisonnable d'acheter le terrain au prix demandé par le vendeur, soit 300 000 anciens francs.

Sous la nouvelle municipalité, que dirige Lucien Leclère à partir du 26 mai 1951, l'affaire suit son cours, mais n'est plus évoquée devant le conseil avant le 20 mai 1953, sauf pour l'acquisition d'une petite parcelle adjacente, qui appartenait au coiffeur Milanus. On vient de recevoir une lettre du préfet, datée du 13 mai, accompagnant un dossier où l'on trouvait le modèle de tous les documents à produire : le plan d'une école-type, le devis descriptif détaillé des travaux, le cahier des charges, les formulaires des marchés et des soumissions. Le conseil accepte de se conformer au programme ainsi fixé, sauf sur un point : il demande au préfet d'être dispensé d'une adjudication publique qui, dit-on, « serait incompatible avec les conditions imposées ». La Société des Dragages de la Haute-Moselle est désignée pour

effectuer les travaux et Philippe Legrand aura pour mission de les surveiller et d'en assurer la réception.

Lorsque le préfet approuve le projet définitif, dans une lettre du 14 décembre 1953, on apprend que le montant subventionnable des travaux se montera à 22, 4 millions d'anciens francs, auxquels il faut ajouter environ 6 millions afin d'assurer l'implantation des bâtiments. Le moment est venu de procéder à une autre acquisition complémentaire : le terrain appartenant à Madame Léon Voirand, situé en contrebas, va permettre d'aménager une sortie directe du groupe scolaire vers la route nationale. Les travaux se déroulent au cours de l'année 1954. La commune a bénéficié de très larges subventions et a emprunté la somme qui restait à sa charge.

On pourrait s'étonner de nos jours de la rapidité avec laquelle les travaux ont été effectués. Mais à cette époque, les besoins en nouveaux bâtiments scolaires étaient considérables ; toutes les communes devaient en construire en même temps ; on avait décidé d'industrialiser la construction pour aller plus vite. Il existait une usine de préfabriqués au bord de la Moselle, à la limite de Neuves-Maisons et de Pont-Saint-Vincent.

Deux écoles distinctes fonctionnaient dans ces nouveaux locaux : une école de garçons, dans le bâtiment du haut, dirigée par M Charton, qui avait comme adjointe son épouse Jeannine ; il d'agissait d'un « poste double » et ils étaient logés au-dessus de leurs classes ; une école de filles, dans le bâtiment situé un peu en contrebas, dirigée par madame Dupoux, qui avait pour adjointe Madame Vieillot. Comme elles étaient logées dans ce nouveau bâtiment, elles avaient libéré un des logements qu'elles occupaient dans l'ancienne école de filles, au profit de Madame Christini, embauchée comme femme de service dans la nouvelle « classe enfantine ».

Les deux bâtiments étaient chauffés par une unique chaudière à charbon, qui se trouvait au sous-sol du bâtiment des garçons, et dont la marche était entretenue par les employés municipaux. Divers travaux complémentaires ont permis par la suite d'améliorer le fonctionnement des sanitaires et de créer des garages pour les instituteurs.

La surcharge des classes, un problème récurrent

La construction du nouveau groupe scolaire a amélioré les conditions de vie et de travail des instituteurs, mais elle n'a pas réglé les problèmes de sureffectif des classes. Une photographie de



l'année scolaire 1955-1956, reproduite dans l'Est Républicain du 26.05.2007, montre que la classe de Madame Charton comptait 40 élèves. Les autres classes n'étaient guère plus favorisées : au 31.12.1955, il y avait au total à Chavigny 189 élèves pour 5 classes, soit une moyenne de 37 par classe. Or, il fallait s'attendre à un afflux important de nouveaux élèves, avec la mise en service des 22 logements de la première tranche des Castors, puis des 36 logements de la Société Lorraine de Construction populaire, qui seraient relayés quelques années plus tard par ceux des Castors II, de la Presle et des Saules. Dès juillet 1959, on était déjà monté à un effectif de 242 élèves.

Une classe enfantine avait été installée dans l'ancienne école de filles, après qu'elle ait été libérée. Il a fallu y créer une deuxième classe. Deux autres classes ont été ajoutées aussi dans l'ancienne école de garçons, qui restait encore disponible. Cela s'est fait en quelques années, à mesure des besoins : il n'y avait encore que 7 classes au total en 1962, mais une huitième a été créée à la rentrée de 1962. Chavigny a donc eu à cette date huit instituteurs ou institutrices, ce qui ne s'était jamais vu auparavant.

Lorsque la vague démographique est retombée, et qu'on est revenu à 6 classes, une réorganisation complète a été effectuée, et on a pu enfin se préoccuper de l'admission des très jeunes enfants, qui est devenue une priorité. C'est en 1977 qu'on a transformé les classes enfantines en une école maternelle, formée de deux sections, dont Madame Engel est devenue la directrice. Parallèlement, on a définitivement abandonné les deux classes de l'ancienne école de garçons, qui avaient servi de dépannage pour faire face à la crise.

Chavigny (1950-1982)

groupe scolaire



La municipalité de Chavigny a accompagné tous ces changements. Elle ne s'est pas contentée d'aménager des locaux, elle a œuvré constamment pour leur équipement et leur amélioration. Madame Engel nous a en a donné un exemple significatif. Dans l'ancienne école enfantine, les latrines, alignées le long du mur de la cour, sur la rue, étaient de simples trous percés dans le sol, en communication directe avec le ruisseau qui coulait sous le trottoir. On y a aménagé d'abord des emplacements « à la turque ». Mais c'est seulement lorsqu'une institutrice, Madame Carion, a quitté le logement de fonction qu'elle occupait, qu'on a pu installer à l'intérieur du bâtiment, au rez-de-chaussée, dans ce qui était sa cuisine, une salle de sanitaires plus moderne et plus réglementaire.

Jean Charton, un instituteur dynamique

À l'époque où les instituteurs étaient logés sur place, ils pouvaient participer de façon très active à la vie communale. Mais tous ne le faisaient pas : certains ne restaient pas longtemps en poste, ou n'avaient pas la vocation du bénévolat. Jean Charton (1922-2018), qui est resté en fonction 15 ans à Chavigny, de 1951 à 1966, a laissé la réputation d'un maître particulièrement dynamique et dévoué. Il était directeur de colonies de vacances, auxquelles il inscrivait les élèves à la fin de l'année scolaire. Mais il a été surtout l'animateur infatigable du Club sportif de Chavigny (CSL), qui participait à des compétitions de basket-ball, et dont le trésorier était Pierre Mourot.

C'est lui qui a aménagé, avec l'aide de l'usine et de ses jeunes bénévoles, le terrain de basket réglementaire situé dans la cour de l'école de garçons. D'après

les comptes rendus du conseil municipal, cela s'est fait à la rentrée de 1956. Les poteaux des panneaux, fabriqués à l'usine, ont été livrés par le « coucou », qui passait à proximité. L'usine avait fourni aussi la crasse pour revêtir le sol ; mais il fallait encore la répartir et la compacter. Beaucoup de gens se souviennent encore de la façon dont Jean Charton, avec sa vieille Salmson, dans laquelle il faisait monter des élèves pour la rendre plus lourde, passait et repassait sans cesse sur ce terrain.

Il était à la fois le dirigeant, l'entraîneur et le chauffeur de son équipe, qu'il conduisait lui-même, lorsqu'elle devait disputer des matches à l'extérieur.

Nous ne pouvons évidemment pas donner ici la liste de tout le personnel enseignant qui a exercé à Chavigny durant les années 1950 à 1980. Au recensement de 1954, ils n'étaient encore que quatre : M et Madame Charton pour les garçons, Madame Dupoux et Madame Vieillot pour les filles et les plus jeunes enfants. Madame Renée Vieillot, qui a pris sa retraite officielle en 1969, était en poste dans la commune depuis 1934 ! Au recensement de 1968, on trouvait au groupe scolaire dans le bâtiment des garçons M Aveline et Jean Martin, qui est resté lui aussi longtemps en poste à Chavigny ; dans celui des filles Mme Kostolanyi et Mme Engel ; dans le logement de la mairie, Mme Courteau ; dans celui de l'actuelle mairie, Mme Carion. Ils étaient donc presque tous logés dans des bâtiments municipaux, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, puisque les professeurs des écoles n'ont plus droit à un logement.

On doit ajouter à cette liste, parmi les maîtresses qui sont venues un peu plus tard, Madame Nodari, adjointe à l'école maternelle, et Madame Piquard, mère de notre actuelle secrétaire de mairie.

Peu de temps après le départ de M et Mme Charton, c'est un nouveau couple d'instituteurs qui s'est installé à l'école de garçons : M Véjux, directeur et son épouse, qui sont restés de 1968 à 1977. À leur départ, M Paul Engel, qui avait jusque-là enseigné à l'école de Bure, en est devenu le directeur. Lui et son épouse, directrice de l'école maternelle, se sont impliqués à leur tour dans la vie locale ; il est devenu conseiller municipal et elle s'est occupée activement du Foyer des Anciennes, à la suite de Madame Leclère.

La nouvelle école maternelle

C'est par la construction de cette nouvelle école, ouverte en septembre 1981, que se terminent les pages que nous avons consacrées aux écoles de Chavigny.

Sa création était devenue une nécessité. Animateur de la commission scolaire du conseil municipal, Jean-Charles Chevrier a joué un rôle décisif dans l'établissement de cette école. Je me souviens parfaitement avoir visité avec lui et d'autres membres de la commission des établissements scolaires qu'on nous proposait comme modèles, à Vandœuvre et à Dommartin-les-Toul. Il ne fut pas difficile de prendre conscience de tout ce qui manquait à l'école de Chavigny pour qu'elle puisse prendre en charge de très jeunes enfants, de deux ans et demi et trois ans. Il n'y avait pas de salle de repos pour qu'ils puissent faire la sieste, pas d'aire de jeux distincte de la salle de classe, les sanitaires étaient peu adaptés, on manquait de lieux de rangement, la directrice n'avait pas de bureau. Par dérision, pour montrer la vétusté de cet établissement, le conseil avait décidé en 1979 de célébrer le « centenaire » de cette école !

On choisit comme emplacement un terrain situé derrière le groupe scolaire, qui avait été attribué comme jardin aux Véjux, puis à la famille Engel. M Véjux y avait planté des arbres, et notamment un grand noyer dont on a continué à récolter les fruits. Avec la suppression des derniers jardins d'instituteurs, c'est tout un mode de vie ancien qui a disparu.

Le projet, conçu par l'architecte Schrepfer, était coûteux, mais il fut réalisé rapidement et l'on fit d'une pierre deux coups, puisque cette construction permit d'abandonner l'ancien bâtiment de la mairie, trop vétuste et exigu, pour installer celle-ci à l'emplacement de l'ancienne école maternelle, où elle se trouve encore aujourd'hui. Les abords de la nouvelle école avaient été sécurisés au préalable, grâce à la fermeture du tunnel qui se trouvait tout proche. Comme les parents venaient très souvent conduire leurs enfants en auto et qu'il n'était pas possible, pour des raisons de sécurité de leur laisser traverser la cour de l'école élémentaire, on a aménagé à cet endroit le chemin du Coucou, qui donnait un accès direct, en l'élargissant pour permettre le stationnement et le retournement des véhicules.

Je remercie M Jean-Claude Leclère et son épouse, née Annie Charton et Madame Michelle Engel pour les documents qu'ils ont mis à ma disposition et les renseignements qu'ils m'ont fournis, ainsi que MM René Leclère et Jean-Louis Toret, dont les souvenirs m'ont été très utiles.

Jean-Claude Bonnefont



L'année du conseil



Manon, Louane, Mathilde, Malorie, Nissa, Lou-Anne, Ismaël, Clément, Daniel et Antonin se sont réunis régulièrement tout au long de l'année pour réfléchir à la mise en place de leurs idées au sein du village. Ils ont, traditionnellement, organisé et participé aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Parallèlement, ils ont réalisé un gros travail autour du tri sélectif ; résultats de leur travail, installation de poubelles pour le papier et pour les plastiques/cartons dans les écoles maternelle et élémentaire, et réalisation de panneaux d'information à destination de leurs camarades. Ils ont également organisé un jeu autour du tri sélectif pendant la kermesse des écoles. En fin d'année, ils ont réalisé les cartes de vœux accompagnant les colis de Noël destinés à nos aînés ; ils se sont donnés beaucoup de mal pour rivaliser d'imagination



Le conseil des ados

Aymeric, Camille, Léane, Lucie, Maëva, Manon et Nathanaël, au terme de leur mandat au Conseil Municipal des Jeunes, regrettaient de ne plus pouvoir s'investir au sein de la commune, aussi le Conseil des Ados est né, ou plutôt re-né de ses cendres, puisqu'il avait déjà existé il y a une lointaine époque.

Et c'est toujours avec le même dynamisme que les jeunes se sont investis dans leurs projets. Le plus impor-

tant d'entre eux consistait à une action caritative à destination du Burkina Faso. Nos ados ont pris contact avec Mme C. Joos, professeur des écoles dans un petit village burkinabais ; et suite aux échanges qu'ils ont eus avec elle, ils ont décidé de récolter des fournitures scolaires pour leurs homologues burkinabais, et des fonds destinés à la construction d'une école. Leur action s'est divisée en trois temps et lieux.

Dans un premier temps, ils ont fait appel à la générosité des parents et enfants des écoles maternelle et élémentaire, qui pouvaient déposer leurs dons en mairie ou dans les locaux de l'accueil périscolaire.

Dans un second temps, ils se sont adressés aux participants du loto organisé par le Comité des Fêtes de Chavigny le 11 mars. Et enfin, ils ont animé « le jeu des boîtes mystères » pen-



municipal des jeunes



et de créativité dans la confection de ces cartes.

Le point culminant de l'année de nos jeunes élus a été leur visite de l'Assemblée Nationale. En effet, notre député, M. Dominique Potier a invité les Conseils Municipaux des Jeunes de Pulligny et de Chavigny à venir dans la capitale pour découvrir une partie des rouages de l'Etat. Ainsi, après une agréable ballade en bateaux-mouches et un pique-nique sur les bords de Seine, M. Potier nous accueillait à l'Assemblée Nationale, et nous accordait un peu de son temps, pour donner à tous quelques précisions sur son fonctionnement. Nous avons terminé notre visite dans



l'hémicycle, en assistant à un petit moment de l'Assemblée en session.

dant la kermesse des écoles, où la totalité des sommes perçues a été donnée à l'association burkinabaise.

Au final, c'est un gros carton de fournitures scolaires et une centaine d'euros qui ont été remis à Mme Joos, lors de son passage en France courant juillet. Par l'intermédiaire de cet article, les jeunes tiennent à remercier

toutes les personnes qui ont soutenu leur action.

Le Conseil des Ados a aussi secondé de façon efficace le CMJ, nouvellement élu. Il s'est également joint à lui pour la visite de l'Assemblée Nationale. Lors de sa dernière réunion, il a discuté des projets à venir... Mais, chut ! Les jeunes souhaitent vous en faire la surprise.



Coup d'œil dans le rétroviseur 2018 avec l'équipe du

Février : soirée repas dansant

Ils étaient nombreux les amoureux de la danse à se rendre au repas dansant organisé par le comité.

La soirée a commencé par un apéritif suivi du repas confectionné par le restaurant de Chavigny : le CRIQUET.

Puis, les couples se sont élancés sur la piste au son de l'orchestre ZIKAM jusqu'à une heure avancée.

Retenez la date du 9 février pour la prochaine soirée repas dansant.



Mars : exposition des artistes de Chavigny

Les artistes de Chavigny nous ont surpris par leur nombre, leur diversité mais aussi et surtout par la qualité de leurs œuvres. Pendant tout un week end, ils nous ont présenté leurs aquarelles, peintures, vannerie, photos incroyables, bijoux, vitrines, maquettes, artisanat tissu et couture et objets en cuir.

Prochain rendez-vous : 24 mars 2019



Mars : 6^e LOTO du comité

Toutes les tables de jeu étaient occupées par les 160 participants qui ont passé un après midi agréable où les nombreux lots ont récompensé les Chaviniens.



Pensez au rendez-vous du 10 mars 2019

Mai : 16^e vide grenier

La crainte de l'averse n'a pas arrêté les chineurs qui se sont rués sur les 125 emplacements débordant d'objets de toutes sortes... Lors du coup de feu de midi, les frites, saucisses, américains et boissons ont disparu en un temps record.

Le temps s'est maintenu toute la matinée et le soleil était avec nous durant l'après-midi.

Prochaine date à retenir : 19 mai 2019

Juillet : festivités autour du 14 juillet

Comme chaque année, la soirée a débuté à 19 h avec la restauration-buvette. Dès la nuit tombée, la tant attendue retraite aux flambeaux s'est ébranlée et a déambulé dans les rues de notre village. Le DJ DAVID a fait danser jusque tard dans la nuit. Vers 23 h, il a temporairement laissé la place au superbe feu d'artifices offert par la municipalité.

Merci à tous les bénévoles, à la municipalité de Chavigny, à la CCMM et à tous nos sponsors sans qui notre année de fête n'aurait pas été là. Si vous souhaitez nous rejoindre et passer de bons moments avec nous au service du faire bien vivre ensemble à CHAVIGNY, n'hésitez pas à

Comité des fêtes



Septembre : 4^e course de caisses à savon

Le quatrième grand prix de caisses à savon a tenu toutes ses promesses. Comme pour chaque course, les préparatifs démarrent tôt. Autorisations et dossiers administratifs obligent, l'équipe du comité est sur le pont dès le mois de février. Début juillet, les bottes de paille sont engrangées dans le tunnel et la fabrication du livret « programme » bouclée. Cette année, nous avons compté plus de 70 bolides engagés et un peu plus de pilotes. La dernière phase de la course a été perturbée par la violence des éléments sans atteindre le moral des participants réfugiés sous le chapiteau.



Les Chaviniéens, jeunes et moins jeunes, anciens ou nouveaux habitants venu nombreux pour profiter du spectacle offert par les pilotes et leurs bolides.

Préparez votre bolide pour sept 2019.

Octobre : broc'livres et vinyles

Vous êtes venus nombreux à la salle A Chardin chercher les livres rares ou le vinyle introuvable proposés par la trentaine d'exposants tout au long de la journée.

Novembre : chavi'rire

Cette année, le comité des fêtes de Chavigny a encore renouvelé le pari d'amener les Chaviniéens au théâtre à l'espace Chardin. Durant ces deux week-ends ce sont plus de 300 spectateurs qui ont assisté aux différentes représentations proposées dans le cadre du festival CHAVI'RIRE.



Et la palette était large entre les comédies déjantées « Coup de foudre à Casteljarnac » des Energuscène, « Le trou de la sécu » proposé par les Antidépresseurs « Café des sports » par la Cie Métamorphose et « Ange Gabrielle » par la Cie De bouche à oreilles.

Les enfants des écoles n'ont pas été oubliés : ils ont pu participer aux contes narrés par la Catoche.

Le comité des fêtes est déjà au travail pour vous proposer, en novembre 2019 la 5^e édition de Chavi'rire.

Décembre : Saint-Nicolas

Après la déambulation qui a suivi le char du Saint-Nicolas, Le Comité des fêtes a distribué les traditionnelles friandises aux enfants du village.



même.

nous contacter sur cfchavigny@yahoo.fr ou sur <http://cfchavigny.blogspot.fr/> ou lors d'une prochaine manifestation.



Sluc Tennis

(Re)-découvrez le tennis dans un des plus beaux clubs de la région

A 5 minutes du centre de Chavigny, au milieu des bois (derrière le terrain de football), venez profiter de nos installations rénovées (surfaces, éclairage et club house).

Le club anime une école de tennis enfants qui connaît un succès croissant chaque samedi matin, des courts adultes par niveau et organise tout au long de l'année des événements conviviaux (tournois officiels ou à thèmes, fête du tennis, barbecues...). Avec 2 courts couverts rénovés en 2016 et 2018 (surface : résine, éclairage LED, club house rénové également) et 3 courts extérieurs en terre battue, le Sluc Tennis est aujourd'hui le meilleur rapport disponibilité des terrains / tarif de la région ! Inscription possible par période de 3 mois, conditions préférentielles pour les habitants de Chavigny. Plus de détails sur Facebook @sluctennis.



Foyer rural

Le Foyer rural vous propose toujours de nombreuses activités : renforcement musculaire, Fitness, Gymnastique, Qi Gong, Badminton, Yoga, éveil corporel pour les petits, la section Patrimoine Mémoire et Environnement sans oublier les randonnées du mardi et vendredi matin.

Il organise également de nombreuses animations (Saint-Nicolas).



MJC des Castors

La mission première de la MJC des Castors tourne autour de l'animation jeunesse, les accueils périscolaires, les accueils de loisirs mais également des activités complémentaires à celles existantes sur la commune à savoir du chant chorale pour enfants, de l'escalade.



West Country Club

Bonjour à toutes et tous !

Le West Country Club est une association de danse country.

Nous proposons deux cours par semaine, le mardi pour les débutants et le vendredi pour les confirmés de 20 h 00 à 21 h 30 à la salle André Chardin.

Nous nous rassemblons sur de nombreuses pistes de danse dans la bonne humeur et la convivialité.

N'hésitez pas à nous rejoindre, les inscriptions sont encore ouvertes !



Dans la bouche

Ce spectacle gratuit pour très jeune public (dès 6 mois) a été offert par la commune le dimanche 4 novembre dans la salle Chardin. La compagnie « Histoire d'Eux » a accueilli une cinquantaine de spectateurs dans un petit dôme pour découvrir des goûts simples accompagnés de danses, lumières, magie et sons qui ont étonné et ravi notre jeune public.

Anciens combattants

Vous êtes Ancien Combattant et avez séjourné en Algérie durant plus de **120 jours au cours de la période du 30/10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre à partir de 2019 :**

- à la carte du Combattant,
- au port de la Croix du Combattant,
- à la retraite du Combattant,
- à la demie part fiscale,
- à l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile, médicaments non remboursés...).

Contactez l'ONACVG de Meurthe-et-Moselle :

Par courrier :

76 rue Emile Bertin - 54052 NANCY Cedex
Ou

Par téléphone : 03 83 67 82 86



8 mai

Le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) et le Conseil des Ados se sont retrouvés pour organiser ensemble la commémoration du 8 mai. Ils ont choisi, cette année encore, d'honorer le devoir de mémoire en organisant un jeu « N'oubliez pas les paroles », le Conseil des Ados à la logistique technique, et le CMJ pour la partie artistique. Les participants étaient répartis en trois équipes, Armée de l'Air, Armée de Mer et Armée de terre, et devaient retrouver la suite des paroles des chansons sélectionnées par les jeunes, lorsque la musique s'arrêtait. Le choix des chansons a permis à toutes les générations présentes de participer, chansons contemporaines comme « Le soldat » de Florent Pagny ou « Leidenstadt » de J.J. Goldman, et chansons plus anciennes comme « Fleur de Paris » de Maurice Chevalier ou « Douce France » de Charles Trénet. Chacune des chansons choisies, en évoquant un état d'esprit, un fait, une façon de vivre, un ressenti de la guerre 39-45, a permis à nos jeunes élus de mieux appréhender cette triste période, d'une façon poétique, ou parfois d'une façon plus réaliste. Les jeunes du CMJ ont également émaillé leur présentation du jeu de moments d'humour, pour sortir un peu de la gravité des moments évoqués. A l'issue du jeu, toutes les équipes ont été déclarées gagnantes, et toutes se sont retrouvées pour partager le verre de l'amitié, autour d'un buffet confectionné par le Conseil des Ados.



Centenaire de la paix :

Dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, des actions et manifestations se sont déroulées un peu partout sur notre territoire. Evoquons ici quelques temps forts retenus.



1918-2018

- L'ensemble des élèves de CM1 et CM2 de Chavigny, comme dans d'autres communes, se sont vu offrir par la mairie le livre « Lulu et la grande guerre » de Fabian Grégoire, qu'ils ont pu étudier avec leurs enseignants avant d'être invités par la Communauté de Communes au spectacle « Lettres à Lulu », inspiré du livre et joué par la compagnie « TROLL ».



- Ces mêmes élèves ont bénéficié d'une formation chant assurée par l'école de musique de Moselle et Madon (E3M) avant de participer au concert de la paix du 9 novembre au centre culturel Jean L'Hôte. Plus de 350 enfants du territoire ont constitué ce jour-là une chorale éphémère, offrant à leur public un mémorable moment de partage et d'émotion.

- Le lendemain, samedi 10 novembre, une messe en l'honneur des Morts pour la France lors de la première guerre mondiale, s'est déroulée à l'église de Neuves-Maisons. Des élus de Chavigny ainsi que Jean-Pierre Thiébaux et sa femme, représentants de l'association des Anciens Combattants, y ont assisté. Parmi les porte-drapeaux du territoire, se tenait Oscar Ory, jeune chavinéen.

- Le dimanche 11 novembre, à 9 h 45 place de l'église à Chavigny, habitants, élèves, enseignants, membres des Anciens Combattants et élus se sont retrouvés pour commémorer le centenaire de la paix. Comme chaque année, nous avons



été accompagnés par l'Harmonie municipale de Chaligny.

- Les enfants ont lu des lettres de Poilus et énuméré les noms des Soldats morts pour la France à Chavigny.
- Une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts.
- Oscar, notre jeune porte-drapeau, a été médaillé à cette occasion.
- Alors que l'assemblée se rendait à l'espace Chardin pour y planter un arbre de la paix et écouter les enfants chanter, les cloches de l'église ont retenti à 11 heures pendant 11 minutes, relatant la signature de l'armistice.
- A l'issue de cette cérémonie, un verre de l'amitié a été offert aux participants dans la salle Chardin, où chacun a pu prendre le temps de découvrir une exposition présentant la vie des villageois à l'arrière durant la grande guerre.
- Un livre commémoratif, « La grande guerre en Moselle et Madon », édité par les Amis du Patrimoine en Moselle et Madon pouvait également y être consulté; cet ouvrage présente nos communes en 1900 et retrace la vie du territoire durant la grande guerre. Vous pouvez encore le consulter, voire l'acheter, en mairie (15 euros).

Merci aux écoles, associations, enfants, parents, élus et habitants qui ont contribué et participé à cette fête de la paix et qui en ont fait une réussite.

Caisses à savon



Repas des Anciens

Dimanche 7 octobre 2018 s'est tenu le repas des Anciens dans la salle Chardin. Près de 70 personnes étaient présentes et 6 élus se sont joints à eux en ce dimanche festif. Lionel Tonini, restaurateur de Chavigny (Le Criquet), avait préparé et servi le repas.

Jessica Bleu est venue avec un décors « Moulin Rouge » chanter sur le thème de Paris ; elle a donné à cette journée une ambiance « Montmartre » appréciée de tous.



Défilé de la Saint Nicolas

à Chavigny



Ce samedi 8 décembre à partir de 16 h 30, le désormais traditionnel défilé de la Saint Nicolas est parti de l'espace Chardin pour une déambulation dans les rues de Chavigny. Cette aventure se préparait depuis plusieurs mois sous la houlette du Foyer Rural avec de nombreux bénévoles de la commune.

Cette équipe a en effet, semaine après semaine fabriqué un magnifique char surplombé d'un énorme dinosaure plus vrai que nature. Il fut très applaudi, tout comme le char médiéval de l'association AIA de Neuves-Maisons avec ses créatures mystérieuses et ses sorcières et celui plus traditionnel de Saint Nicolas, accompagné de son fidèle père fouettard. Les majorettes de Pont-Saint-Vincent faisaient également partie de la fête. Seul regret, suite à un incident technique, le char de la batterie

fanfare de Neuves-Maisons n'a pu partir ! Ce n'est que partie remise...

A la fin de cette progression dans les rues de la commune, les enfants et leurs parents, ainsi que tous les participants à cette belle fête se sont retrouvés à l'espace Chardin pour partager une boisson chaude et de la brioche. Le Comité des Fêtes, lui aussi associé à cette manifestation a offert des sachets de gourmandises à chaque enfant présent.

A noter que le magnifique char du Foyer Rural de Chavigny a participé au défilé du lendemain à Neuves-Maisons. Un bel exemple de coopération associative entre communes du territoire !

Rendez-vous a été donné pour l'an prochain et revivre la magie de Saint Nicolas.



14 juillet



The Boot

4 jeunes gens dans le vent

Samedi 22 décembre 2018, The Boot, un groupe de 4 jeunes gens (2 filles et 2 garçons) se sont produits à la salle Chardin pour un concert gratuit de Noël.

Formés à l'école de musique E3M de la CCMM pendant 3 ans, ils ont créé leur propre groupe de musique depuis 2018.

Margot au chant, Julianne à la basse, Louis à la batterie et Léo à la guitare ont interprété pendant 2 h 00, des standards de funk, pop, rock et blues allant de Selah Sue, Deluxe, John Mayer, Alicia Keys et autres Doobie Brothers ou Muddy Waters.

Ils ont été rejoints sur scène par Fanette au violon pour « J't'emmène au vent » de Louise Attaque (superbe moment de violon) et Eliott à la basse pour un morceau de Muse.



Ils ont mis l'ambiance avec leur rythme devant plus de 120 personnes présentes pour cet évènement.

Ils souhaitent écrire leur propre composition.

Nous attendons avec impatience tellement leur talent sur scène est évident.

thebootofficiel@yahoo.com



Fête de la musique



Déchetterie

La nouvelle déchetterie communautaire vous accueille Parc Moselle rive gauche.

Renseignements au service déchets

Tél. : 03 54 95 62 41

- lundi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30
- mardi : fermeture
- mercredi : fermeture le matin et de 13 h 30 à 18 h 30
- jeudi : fermeture le matin et de 13 h 30 à 18 h 30
- vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30
- samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30
- dimanche : de 9 h à 13 h et fermeture l'après-midi

Fermée tous les jours fériés

L'ancienne déchetterie située à Neuves-Maisons va prochainement être réaménagée pour accueillir des points d'apport volontaire (papiers, verre, vêtements, déchets verts) afin de supprimer les PAV du secteur posant problème (situés notamment devant le stade et devant l'ancienne déchetterie).

Quelques règles d'urbanisme

Vous décidez d'agrandir votre habitation, d'implanter un abri jardin, de modifier des ouvertures ou d'ériger une clôture ? Sachez que dans la majorité des cas il vous faut avant tout déposer une déclaration préalable de travaux en mairie voire un permis de construire. Pour l'avoir négligée, certains habitants se retrouvent aujourd'hui face à des difficultés d'ordre juridique ou administratif.

En effet, toute personne constatant que les règles n'ont pas été respectées peut utiliser le « recours des tiers » pour contester les travaux.

D'une manière générale, avant tous travaux, nous vous conseillons de venir rencontrer René Denille adjoint en charge de l'urbanisme et/ou le maire Hervé TILLARD pour présenter votre projet et ainsi échanger sur les règles d'urbanisme en vigueur et sur les modalités de demande administrative.



Vivre ensemble : quelques règles à rappeler

Tondeuses, motoculteurs,...

(arrêté préfectoral du 26/12/96)



Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison des nuisances sonores

qu'ils peuvent provoquer, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que :

- les jours en semaine : de 8 h 00 à 20 h 00
- les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Plus d'informations : <http://www.bruit.fr>



Feux de Jardin



Brûler des végétaux dans son jardin est interdit par arrêté préfectoral (15 janvier 1987) par sécurité mais surtout par respect pour ses voisins. Tous déchets végétaux doivent être emmenés à la

déchetterie Parc Moselle Rive Gauche.

Le « Vivre Ensemble » s'adresse aussi à nos amis les chiens et à leurs...maitres

De plus en plus d'habitants se plaignent, à juste titre, de retrouver des déjections canines devant chez eux, sur les trottoirs et voiries communales. Pour rappel, les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ces cas, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (y compris ceux de l'espace Chardin où se retrouvent les enfants pour les TAP, les centres de loisirs...), les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

De nombreuses bornes Canisac sont à votre disposition pour ramasser les déjections canines de vos animaux.

Recensement 2019, c'est parti !



C'est une tradition tous les cinq ans, l'INSEE procède au recensement de la population dans chaque commune.

C'est le cas à Chavigny du 17 janvier au 16 février 2019.

Sous la coordination d'Anne-Marie Schneider, Marie-Rose Fournier, Steven Nogueira et Arnaud Chanel passent dans l'ensemble des foyers pour remettre les documents nécessaires à l'exercice.

Une nouveauté cette année, les habitants peuvent répondre au questionnaire sur internet s'ils le souhaitent.

Le recensement est important pour la commune, puisqu'elle permet d'avoir des données statistiques à jour, dont certaines permettent de voir évoluer les subventions d'Etat...

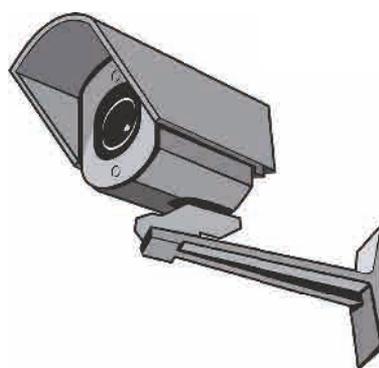
Merci de réserver aux agents recenseurs le meilleur accueil et de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire.



Vidéo protection : le test grandeur nature

Nous l'avions annoncé il y a maintenant plusieurs mois, les nombreuses dégradations sur le mobilier et les bâtiments communaux ont amené l'équipe municipale à une réflexion sur l'utilisation de la vidéo protection sur la commune. Nous sommes conscient que ces dispositifs ne peuvent résoudre toutes les situations, mais bien utilisées les caméras peuvent apporter un véritable plus en matière de dissuasion et de sanction.

C'est ainsi que depuis quelques semaines, trois lieux emblématiques de la commune sont couverts par un dispositif de vidéo protection : L'espace Chardin où le dispositif de caméras a été renforcé, la place de l'église et le City stade. L'ensemble est aujourd'hui installé à titre expérimental et pourra



évoluer dans les prochaines semaines en fonction des résultats obtenus.

En parallèle, nous allons nous doter de caméras mobiles qui seront installées à d'autres endroits « sensibles » de la commune afin de lutter contre les dégradations, mais également les dépôts sauvages de gravats ou de déchets verts.

Sur l'ensemble des sujets, nous travaillons aussi à des dispositifs de prévention en partenariat étroit avec la Communauté de Communes. Ainsi, des actions spécifiques seront mises en œuvre en 2019 sur l'accompagnement des jeunes et la prévention de la délinquance. Sur la question des décharges sauvages et notamment des déchets verts et dans le cadre du nouveau dispositif de tri des ordures ménagères, la mise en place d'une benne à déchets verts sur Chavigny est en étude.



RECENSEMENT

de la population 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr
Du 17 janvier au 16 février 2019



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

 Insee & votre commune

© Insee 2019 - PARIS/LE FRANÇAIS



REFORME DES LISTES ELECTORALES AU 1^{ER} JANVIER 2019

1. Pourquoi réformer les listes électorales ?

C'est pour :

- faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales et lutter contre l'abstention ;
- mettre fin à la révision annuelle des listes électorales, qui sont désormais permanentes ;
- créer un répertoire électoral unique et permanent (REU) pour regrouper les listes électorales. Il est géré par l'INSEE.

2. Concrètement, qu'est-ce que cela change pour moi ?

Rien si je suis déjà inscrit(e) sur la liste électorale de ma commune et que je ne déménage pas.

Sinon, de nouvelles conditions me permettent plus largement de m'inscrire sur les listes électorales d'une commune (cf. 6).

Le maire validera mon inscription dans un délai plus court.

3. Jusqu'à quand puis-je m'inscrire sur la liste électorale ?

En 2019, pour les élections européennes, la date limite d'inscription est le **31 mars 2019**.

En 2020, je pourrai m'inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant l'élection.

A savoir ! Le 31 décembre ne sera plus la date limite d'inscription sur la liste électorale.

4. Qui est compétent pour l'inscription sur les listes électorales ?

Le maire. Il vérifie si la demande d'inscription répond aux conditions fixées par le code électoral et prend une décision dans un délai de 5 jours.

5. Y a-t-il toujours une inscription d'office des jeunes majeurs ?

Oui. Cette inscription est faite par l'INSEE. Les jeunes majeurs n'ont pas besoin de venir s'inscrire sur la liste de la commune (sauf déménagement).

6. Qui peut s'inscrire sur la liste électorale de la commune ?

Dans le cas des personnes qui ne sont inscrites sur aucune liste ou qui ont déménagé, à compter du 1^{er} janvier 2019, peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune :

- les personnes ayant leur domicile sur la commune ou qui y résident depuis 6 mois au moins ;
- ou les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile dans la commune ou y résident depuis 6 mois au moins (étudiants ou jeunes travailleurs) ;
- ou le gérant ou l'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle depuis 2 ans (SARL, SCI, etc.) ;
- ou l'électeur figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la 2^{ème} année consécutive (et non plus la 5^{ème} année consécutive). Il s'agit de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Lors de leur inscription, les personnes doivent justifier qu'elles entrent dans une des catégories précitées.

7. Qui est compétent pour la radiation sur les listes électorales ?

Le maire radie les électeurs qui ne remplissent plus aucune des conditions précitées pour être inscrits sur la liste électorale. Cette radiation doit être faite après avoir demandé des explications à l'électeur concerné.

La commission de contrôle peut également radier des électeurs après avoir demandé à l'électeur concerné des explications.

8. Qu'est-ce que la commission de contrôle ?

Dans chaque commune, la commission de contrôle :

- statue sur les recours des administrés contre les décisions du maire.
- s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle peut aussi radier des électeurs ou inscrire un électeur que le maire a refusé d'inscrire.

La commission de contrôle n'intervient pas avant la décision du maire, elle peut en revanche la contrôler après qu'elle ait été prise.

9. Comment est-elle composée ?

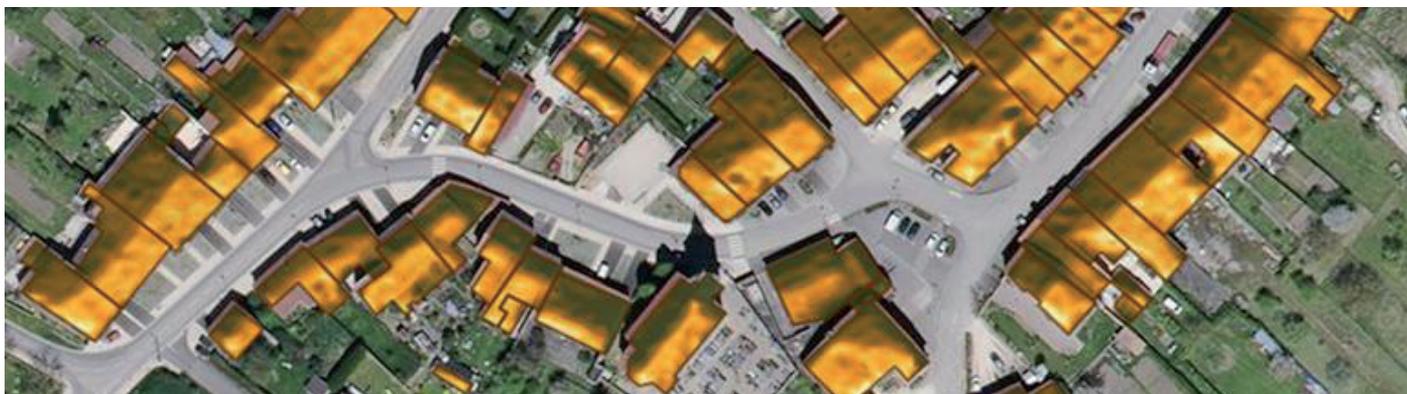
Elle est composée de 3 membres. Le nom des membres la composant sera affiché en mairie en janvier 2019.

Rappel : en 2019, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai.

Note rédigée par le service juridique de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité – VD – Décembre 2018

Cadastre solaire, terre de Lorraine

Mesurez le potentiel solaire de votre toiture !



vous souhaitez connaître le potentiel « solaire » de votre toiture, rendez-vous sur : www.terredelorraine.cadastre-solaire.fr.

Un cadastre solaire est une cartographie qui identifie les potentiels d'ensoleillement (mesuré en kWh/m²/an) de l'ensemble des toitures de la commune.

Ce cadastre solaire propose une évaluation moyenne des montants d'investissement possibles et une estimation du temps de retour sur investissement pour l'installation de panneaux solaires thermiques (chauffage) et photovoltaïques (production d'électricité).

5 tranches de répartition du potentiel solaire

Il suffit de renseigner son adresse pour obtenir le niveau de productible photovoltaïque (par tranche) avec un niveau de précision de l'ordre du m² !

Répartition du potentiel solaire de la toiture		
Très Bon	40 m ²	
Bon	27 m ²	
Moyen	15 m ²	
Passable	8 m ²	
Mauvais	72 m ²	
Surface totale	162 m ²	



Attention au démarchage et aux arnaques :

Ce cadastre solaire vise aussi à prévenir des risques de démarchage commercial excessif ou aux propositions de crédits pour des projets irréalistes.

3 conseils pour éviter les arnaques :

- Vérifier sur le cadastre solaire le potentiel solaire moyen de votre toiture !
- Nous vous recommandons de ne jamais signer un devis sans avoir contacté au préalable votre Espace Info Energie (voir adresse ci-dessous). En outre, il est conseillé de demander au moins 3 devis avant tout engagement.
- Vérifier auprès de votre professionnel qu'il dispose d'une assurance professionnelle et d'une attestation Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) adaptées à vos travaux.



Contact : Espace Info Energie Terres de Lorraine

Pour toute question, contacter l'Espace Info Energie du territoire qui pourra vous renseigner sur tous les aspects d'une installation photovoltaïques ou solaire thermique.

Rue du Mémorial du Génie
54200 ECROUVES
ouest54@eie-lorraine.fr
03 83 64 98 04

www.terresdelorraine.cadastre-solaire.fr



Tarification Incitative pour la collecte des déchets ménagers

La Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) est en charge de la collecte et du traitement des déchets. Cette compétence a été déléguée à une société publique locale : la COVALOM.

Actuellement, la collecte et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base foncière et payée en même temps que la taxe d'habitation et la Redevance Spéciale (RS) pour les entreprises, les administrations utilisant ce service public.

La réduction et la prévention des déchets sont des enjeux écologiques, financiers (réduction des coûts) et économiques (création d'activités) extrêmement importants pour l'avenir. Cette prévention des déchets nous concerne tous du producteur au consommateur.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV) préconise que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets.

La CCMM s'est engagée dans cette démarche. Après presque deux ans de réflexion, de débats, de réunions publiques, la mise en place de la TEOMi votée au conseil communautaire du 29/03/2018 débutera à partir du 1^{er}/01/2019.

La TEOMi est composée :

- d'une part fixe calculée à partir de la base foncière de l'habitation (avis d'imposition taxe foncière) multipliée par 10,5 % (contre 11,5 % en 2018),
- d'une part variable dite incitative calculée à partir du nombre de levées du bac ou du sac multiplié par le coût du volume collecté d'ordures ménagères. (voir tableau ci-dessous).

				
sac 50 litres	sac 140 litres	sac 180 litres	sac 240 litres	sac 360 litres
0,57 €	1,60 €	2,05 €	2,74 €	4,10 €

Le tarif au litre est de 0,0114 € quelque soit le volume.

Exemple :

Pour une famille composée de 3 personnes (un couple et un enfant) avec un bac de 180 litres. La base foncière figurant sur la taxe foncière de leur logement est de 1980 €.

Base foncière	Nbre de Levées	TEOM 2018	TEOMi (part fixe + part variable) 2019	
1980 €	17	1980 x 11,5%* = 227,70 €	1980 x 10,5%* + 2,05 € x 17 = 207,90 € + 34,85 €	242,75 €
	26	1980 x 11,5% = 227,70 €	1980 x 10,5% + 2,05 € x 26 = 207,90 € + 53,30 €	261,20 €
	52	1980 x 11,5% = 227,70 €	1980 x 10,5% + 2,05 € x 52 = 207,90 € + 106,60 €	314,50 €

* 11,5 % : taux actuel de la TEOM

* 10,5 % : taux fixe de la TEOMi

A partir du 1^{er}/01/2019 Nouveauté pour le tri des Emballages recyclables

Tous les emballages plastiques de type pots de yaourt, pots de crème, barquettes diverses... seront collectés dans les sacs jaunes et vous pourrez les trier. Cela réduira considérablement le volume des bacs noirs

Les sacs jaunes de tri ne seront pas facturés

Vous êtes collectés en sacs

Ce sont des sacs spécifiques à la couleur bordeaux avec le logo de la CCMM

Vous pourrez vous les procurer à la mairie ou au pôle technique de la CCMM à Neuves-Maisons

Vous êtes locataire dans un immeuble et le bac est collectif

La répartition du montant de la TEOMi par logement s'effectuera comme précédemment dans le décompte de charges envoyés annuellement par votre bailleur ou syndic.

L'effort de réduction des déchets devra être collectif et nécessitera sûrement une concertation de l'ensemble des locataires.

La CCMM va engager un travail avec les différents bailleurs afin d'individualiser la collecte des déchets ménagers pour que la répartition au niveau des locataires se fasse équitablement.

Impossibilité de rentrer mon bac à l'intérieur de mon habitation

Un lien rouge « BAC À NE PAS VIDER » fourni par la CCMM sera à attacher sur la poignée du bac. Il permettra d'indiquer à l'équipe de collecte si le bac doit être collecté ou non.



Le bac doit être présenté à la collecte couvercle fermé et rempli au maximum de sa capacité.

Plus d'info : <https://www.cc-mosellemadon.fr/page/tarification-incitative>.

Calendrier de collecte 2019

Ordures ménagères et emballages recyclables



Apports volontaires

Plus de 60 points d'apports volontaires accessibles toute l'année pour le verre, les papiers et les textiles, linges de maison, chaussures et petites maroquineries.



Emballages recyclables

Chaligny, Chavigny, Maron, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges

Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Marthemont, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardménil, Thélod, Viterne, Xeulley

11 et 25 janvier	04 et 18 janvier
08 et 22 février	01 et 15 février
08 et 22 mars	01, 15 et 29 mars
05 et 19 avril	12 et 26 avril
03, 17 et 31 mai	10 et 24 mai
14 et 28 juin	07 et 21 juin
12 et 26 juillet	05 et 19 juillet
09 et 23 août	02, 16 et 30 août
06 et 20 septembre	13 et 27 septembre
04 et 18 octobre	11 et 25 octobre
01*, 15 et 29 novembre	08 et 22 novembre
13 et 27 décembre	06 et 20 décembre



Sacs et bacs jaunes
à sortir la veille après 19h.
Collecte
1 vendredi sur 2



Ordures ménagères

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Bainville/Madon Frolois Maizières Marthemont Méréville Pierreville Thélod Viterne Xeulley	Neuves-Maisons Maron	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent Sexey-aux-Forges Richardménil	Flavigny/Moselle Messein Pulligny Richardménil



Bacs noirs avec poignée coté rue et sacs bordeaux à sortir la veille après 19h.
Collecte 1 fois / semaine

*** Pas de collecte les jours fériés**

Si jour férié lundi, mardi, mercredi ou jeudi > rattrapage le jour suivant.
Si jour férié vendredi > rattrapage le lundi suivant.

Service des déchets ménagers - 03 54 95 62 41 - www.cc-mosellemadon.fr



Nouvel·e arrivant·e ? Changement de situation ?

Que soyez locataire ou propriétaire, contactez le service des déchets ménagers pour être équipé·e d'une poubelle adaptée à votre production des déchets au 03 54 95 62 41

CONTACTS

Pôle technique Moselle et Madon

Cap Fileo - 39 allée Louis Martin
54230 Neuves-Maisons
✉ services.techniques@cc-mosellemadon.fr

S'abonner à la lettre d'information

prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

Plus d'infos sur www.cc-mosellemadon.fr

rubrique Améliorer le cadre de vie / Prévention et gestion des déchets

À partir du 1^{er} janvier 2019, les consignes de tri évoluent !*

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



1 C'est un emballage ? Dans le sac, bac ou conteneur de tri !

Attention : seuls les emballages se trient.

Un doute ? une question ? RDV sur www.cc-mosellemadon.fr rubrique Améliorer le cadre de vie / Prévention et gestion des déchets

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 N'emboitez pas les emballages les uns dans les autres. Ils ne seront pas recyclés.

4 Déposez vos sacs ou bac sur le trottoir ou directement vos emballages dans le conteneur enterré de tri de votre quartier.

Collecte tous les 15 jours. Voir calendrier au dos.

*Ces consignes sont valables sur le territoire Moselle et Madon. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut être pas encore concernés.



Déchetterie

Toute l'année

Horaires

40h d'ouverture par semaine

Fermée les jours fériés et les dimanches de Pâques et de Pentecôte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h 12h				8h 12h	9h 12h	9h 13h
Après-midi	13h30 18h30		13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	

Parc d'Industrie Moselle Rive Gauche - Rue Pierre-Emile Martin 54850 Messein

Déchets autorisés

Batteries au plomb, huiles minérales, huiles alimentaires, déchets de bricolage ou jardinage, pneus (sans jante), appareils électriques ou électroménagers, piles, lampes, néons, cartouches d'imprimantes, verre, papiers, textiles, ferrailles, déchets verts (tontes en saison), mobilier, bois, cartons, gravats, encombrants.



Un doute ? une question ? Adressez-vous aux agents d'accueil qui vous orienteront dans vos gestes de tri.

Professionnels du territoire

L'accès à la déchetterie communautaire vous est autorisé contre paiement du service. Lors de votre premier passage en 2019, nous vous demandons de vous faire connaître auprès des agents d'accueil. Ils vous expliqueront comment ouvrir votre compte client.

Service des encombrants

La collectivité met à disposition des personnes à mobilité réduite ou âgées un service de collecte à domicile, gratuit et sur rendez-vous.

! Les produits de bricolage/jardinage, gravats, déchets verts et épaves de véhicules ne sont pas pris en charge.

Ce service est mis en place 3 fois par an (mars, juin et octobre).
Merci de demander votre inscription au 03 54 95 62 41 à la fin du mois précédent (février, mai et septembre).

Jefer moins

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Même trié, un déchet reste coûteux. Mettons en place au quotidien des gestes peu générateurs de déchets ! C'est parti !



Réduire mes déchets de cuisine / déchets de jardin

Distribution de compost au printemps et à l'automne

✓ **Eviter le gaspillage alimentaire** : acheter juste la quantité nécessaire, attention aux promos alléchantes ; examiner les dates de péremption ; cuisiner les restes...

✓ **Compostage individuel, collectif, lombricompostage, paillage** : économique et écologique pour nourrir directement ses plantes avec de l'engrais maison.

✓ **Pas de solution de traitement sur place ?** Des bennes à déchets verts sont à votre disposition à la déchetterie et à Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Maron, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardménil, Sexey-aux-Forges, Thélod, Viterne et Xeuilley.



Équipements électriques et électroniques

✓ **Réparer soi-même, dans un repair/café ou par un professionnel** permet d'utiliser l'objet plus longtemps

✓ **Acheter d'occasion ou reconditionné**, et lors d'un achat neuf, le vendeur doit reprendre votre ancien matériel 1 pour 1, profitez-en !

✓ **Pas d'autre solution ? Déposez-les en déchetterie.**



Cartouches d'encre et piles

✓ N'imprimer que si nécessaire, choisir des appareils ne nécessitant pas ou peu de piles et opter pour les versions rechargeables.

✓ **Déposez-les en déchetterie.**



Déchets dangereux

✓ Peinture, bricolage, jardinage, décoration, entretien des véhicules et piscines... : choisir des produits peu toxiques et acheter seulement la quantité nécessaire.

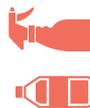
✓ **Déposez-les en déchetterie.**

Jefer mieux



Objets encore en bon état

- ✓ Vendre sur internet, les brocantes...
- ✓ Donner à des associations caritatives (secours populaire...), la boutique de la recyclerie à Bulligny, Emmaüs, donnons.org, recup.net...
- ✓ Louer/emprunter pour les objets à usage ponctuel (appareil à raclette, souffleur de feuilles, masque et tuba, dégaisements, etc.)



Fabriquer ses produits ménagers

- ✓ Bicarbonate, vinaigre blanc, jus de citron, savon noir, savon de Marseille... permettent de confectionner des produits ménagers économiques, écologiques et sans danger pour la santé. À utiliser avec une microfibre réutilisable.



Réduire les emballages

- ✓ Amener ses propres contenants lorsque c'est possible : boulangerie, rayon fromage/charcuterie, fruits et légumes, magasins proposant du vrac...



Produits rechargeables, lavables et réutilisables

- ✓ Pour de nombreux produits il existe des versions zéro déchet : vaisselle, serviette, rasoir, lingette, couche, paille, pile, gobelet, bouteille...
- ✓ Refuser les échantillons et produits gratuits dont on n'a pas besoin.



Jouets, cadeaux, fêtes

- ✓ Pour les jouets des enfants, privilégier la ludothèque, la bibliothèque, la location, la seconde main...
- ✓ Pour les cadeaux, offrir des expériences plutôt que des objets : concert, dîner, film, séance de relaxation, saut en parachute, cours de cuisine...



CETA et autres traités de libre échange

Souvenez-vous, il y a un an le Parlement européen votait le 15 février 2017, en faveur de la conclusion de l'accord de libre échange entre l'Europe et le Canada dit CETA. La procédure de ratification par tous les pays de l'Union Européenne (UE) a été enclenchée. Mais, par une aberration politique et juridique, il a été mis en œuvre provisoirement dans sa quasi-totalité (95 %) depuis le 21 septembre 2017 (les domaines de l'accord couverts par les compétences de l'Union européenne). Déni de démocratie.

Rappelons que ces traités de libre échange et d'investissement négociés notamment entre les Etats-Unis (TAFTA), le Canada (CETA) et l'Union Européenne (UE) mais aussi avec les pays d'Afrique (Accords de Partenariat Economique : A.P.E.) dans la plus totale opacité sans consultation des citoyens. Ils visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole tout en s'attaquant aux normes et réglementations (sanitaires, sociales, alimentaires, environnementales et techniques) car elles sont considérées comme des « obstacles au commerce ».

La Commission européenne (CE, organe de décision non élu) poursuit, avec l'aval de tous les gouvernements européens, la négociation d'autres accords avec différents pays du monde et même en débute d'autres.



Dernièrement, le JEFTA (accord entre l'UE et le Japon) a été ratifié par le parlement européen. La Commission européenne et le Conseil l'ont signé au Japon avant même que le Parlement Européen ne l'examine. Cela dit, le parlement ne pouvait voter que Oui ou Non ou s'abstenir sans pouvoir amender l'accord.

Avec le MERCOSUR (Marché commun regroupant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay), les discussions se poursuivent malgré l'opposition des populations et des agriculteurs des deux côtés de l'Atlantique.

Tout cela à la très grande satisfaction des multinationales et au détriment des populations mais aussi des agriculteurs et petites entreprises et artisans entre autres sans parler de notre système social, éducatif, réglementaire avec nos normes sanitaires, sociales, alimentaires, environnementales et techniques remises en question.

Un an après l'application provisoire du CETA, où en est-on ?

La communication très intense des partisans du CETA (gouvernements, CE, ...) allant jusqu'à dénigrer grossièrement les opposants à ce traité en les accusant de jouer avec les émotions des populations et d'alimenter les peurs et les craintes sans bases objectives à leurs critiques) ne réponds surtout pas aux failles de l'accord.

«L'instrument interprétatif commun» (instrument juridique d'interprétation) mis en place après le refus argumenté du parlement de la Wallonie de ratifier le traité, il n'a de valeur juridique que pour ceux qui y croit car il n'arrêtera pas les vrais mécanismes juridiques du traité ou de l'O.M.C. (Organisation

EN MATIÈRE COMMERCIALE,
L'UE S'ENFERME DANS UNE FUITE EN AVANT DANGEREUSE



CETA, TAFTA, JEFTA :
ces accords commerciaux
de nouvelle génération ...
fondation-nature-homme.org

Mondiale du Commerce). Certes, l'article 2 précise que l'U.E. et ses Etats membres pourront toujours légiférer dans tous les domaines... mais cela n'empêchera pas les entreprises, les investisseurs étrangers d'attaquer l'Etat français devant un tribunal arbitral (et non un tribunal français) et réclamer des dommages et intérêts si les lois violaient ses obligations envers les investisseurs étrangers telles que définies dans le CETA (plusieurs millions de dollars).

En ce qui concerne le plan d'action du gouvernement français (car refus de celui-ci de vouloir renégocier le CETA) "pour une mise en œuvre exemplaire du CETA, une exigence renforcée sur les enjeux environnementaux et sanitaires, et une ambition nouvelle de la politique commerciale européenne" et des engagements du Président de la République de conclure des accords commerciaux négociés de manière transparente qui «respectent nos standards communs, climatiques, sanitaires, fiscaux, sociaux», le suivi du plan ainsi que le contenu des accords de commerce en cours de négociation ou entérinés, montre que rien ne change.

Prenons quelques exemples du rapport de suivi du plan d'action :

Transparence et consultation

Il n'y a toujours pas de consultations en France sur les mandats en cours d'examen (Australie, Nouvelle Zélande, Cour multilatérale d'investissement).

Cependant la CE veut la transparence des mandats pour les négociations à venir (Chili, Australie, Nouvelle Zélande) mais la décision de publication est prise au cas par cas par le Conseil de l'UE. Ainsi, le mandat de négociation pour une Cour multilatérale d'investissement n'a pas été publié.

Pour les accords en cours de finalisation, tels que ceux avec le Mercosur, le Vietnam ou le Mexique, les mandats de négociation ne sont toujours pas publics et les discussions toujours opaques.

Accord de Paris sur le climat (COP 21)

L'accord de Paris est cité dans les nouveaux accords. Dans son plan d'action sur les chapitres développement durable, la Commissaire au commerce s'engage à inclure systématiquement des clauses qui « réaffirment l'engagement de mise en œuvre effective de l'Accord de Paris, engagent les États parties dans une coopération étroite dans la lutte contre le changement climatique et engagent les parties à s'accorder et conduire des actions conjointes ». Mais cette référence est purement symbolique.

La mise en œuvre concrète et le respect des engagements des États dans le cadre de l'accord de Paris ne sont toujours pas des conditions indispensables pour l'octroi et le maintien de nouveaux avantages commerciaux.

La suite avec la COP 24 n'engage pas à l'optimisme.

Principe de précaution

Le principe de précaution (partie de notre constitution et dans le traité sur le fonctionnement de l'UE) n'est absolument pas protégé dans les accords que l'UE continue à négocier. Dans le cas des 5 accords en discussion avec le Mercosur, le Japon, le Mexique, l'Indonésie et le Vietnam, il est rarement mentionné et uniquement dans des chapitres non obligatoires et non assortis de sanctions (souvent dans le chapitre développement durable). Il reste relayé au second plan, tandis que continuent d'être mises en avant les règles de l'OMC [chapitres SPS (Produits Sanitaires et Phytosanitaires) et OTC (Obstacles Techniques au Commerce)] qui ne reconnaissent pas le principe de précaution et sont bien moins protectrices.

Veto climatique

La France a renoncé à demander un vrai veto climatique tel que suggéré par la Commission d'experts sur le CETA, dans le CETA comme dans les autres accords qui suivent

la nouvelle interprétation conjointe proposée est en cours de formulation. Mais la proposition de la France ne permettra pas de protéger de manière aussi efficace qu'un véritable veto, inscrit en tant que tel dans l'accord, l'ensemble des mesures de lutte contre le changement climatique face au risque de poursuites par des investisseurs. Il n'y a rien la hausse des émissions de CO2 du transport international maritime et aérien induites par l'augmentation des flux de commerce par ex.

Chapitres développement durable contraignants

Les chapitres développement durable, environnement et travail des accords qui suivent le CETA ne sont toujours pas contraignants. Ils ne sont notamment pas soumis au mécanisme de règlement des différends entre États, qui peut être utilisé pour la plupart des autres chapitres.

Le plan d'action en 15 points présenté le 27 février par la Commissaire au Commerce, Cecilia Malmstrom admet : « l'absence de consensus sur un modèle reposant sur des sanctions rend impossible tout mouvement vers une telle approche ».

Alignement des pratiques agricoles des pays tiers sur les pratiques UE pour leurs exportations vers l'UE

Le rapport Schubert sur le CETA, souligne que les nouveaux accords ne répondent pas du tout au problème des biens (notamment alimentaires) qui ne sont pas produits selon les standards européens, mais entrent en Europe, sans traçabilité spécifique sur les méthodes de production (utilisation de farines animales, d'antibiotiques comme activateurs de croissances, faiblesse des règles sur le bien être animal dans l'élevage et des règles sociales et environnementales, cultures intensives alimentant la déforestation, OGM, etc). Pire, la baisse des droits de douane et l'augmentation de quotas d'importation prévue dans ces accords vont aggraver les volumes et l'ampleur du problème.

Protéger la capacité de réguler des États

Au-delà de l'adoption prévue dans le CETA d'une interprétation conjointe

sur la capacité de réguler en matière climatique (voir Veto Climatique) et contrairement à ce qui est souvent dit, la capacité des États et de l'UE de réguler n'est toujours pas protégée. En effet, des décisions politiques, même d'intérêt général, pourront toujours être attaquées par les signataires de ces accords, qui voient dans certaines réglementations des obstacles au commerce, notamment en se basant sur les chapitres OTC et SPS qui font référence aux règles de l'OMC et mettent à l'écart le principe de précaution. Les mécanismes de règlement des différends entre États et, quand il existe, entre investisseurs et États, pourront aussi exercer un fort pouvoir de dissuasion. De plus, les comités [le Forum de Coopération Réglementaire (FRC), le comité mixte et sur tous les aspects possibles (commerce, agriculture, les marchés publics, la pharmacie, ...)] créés pas ces accords sont dotés de larges pouvoirs leur permettant d'interpréter et dans certains cas d'amender des éléments de l'accord après son entrée en vigueur. Ces comités manquent pourtant de légitimité démocratique (composés d'« experts » désignés et non élus) et aucun contrôle parlementaire n'est garanti sur d'éventuels amendements aux accords.

Le Canada a notamment utilisé le Forum (FRC) consacré aux produits sanitaires et phytosanitaires pour mettre à l'ordre du jour la volonté de la France d'interdire le glyphosate.

Le gouvernement français a la ferme intention de faire ratifier le CETA par le Parlement. Pourtant, cet accord fait toujours l'objet de vives critiques. Plus de 3,5 millions de personnes ont signé une pétition contre le CETA et le TTIP appelé également TAFTA et plus de 2100 localités et pouvoirs locaux en Europe sont « Hors TAFTA/CETA » dont Chavigny.

Ce serait une grave erreur que de ratifier le CETA.

(Pour plus d'infos : L'Institut Veblen pour les réformes économiques, Foodwatch France et la Fondation pour la Nature et l'Homme (Hulot), Les Amis de la Terre, l'Aitec et Corporate Europe Observatory, Attac, Collectif Stop TAFTA, Greenpeace, Chavigny magazine municipal janvier 2018)

Agenda



Autour de l'Espace André Chardin

Samedi 12 janvier Vœux du Foyer Rural.

Vendredi 25 janvier Vœux du Maire.

Samedi 9 février Repas dansant organisé par le Comité des Fêtes.

Dimanche 10 mars Loto organisé par le Comité des Fêtes.

Samedi 16 mars Bal country organisé par le West Country Club.

Samedi 23

et dimanche 24 mars Salon des artistes organisé par le Comité des Fêtes.

N'oubliez pas la newsletter de Chavigny !

Rendez-vous sur la page
d'accueil du site internet
de la commune :

www.ville-chavigny.fr

Renseignez votre adresse
mail, en bas de page, sous
la rubrique « inscription
à la lettre d'information »

puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ». Vous recevrez
les nouvelles de Chavigny sur votre boîte mail !

Vous pouvez aussi nous en faire la demande par mail à
mairie.chavigny@wanadoo.fr



Affouages 2018 à Chavigny

La commune de
Chavigny a décidé,
comme à son habitude,
deréservedesparcelles
de la forêt communale

aux «affouagistes» après les coupes des bûcherons
pour la vente de bois d'oeuvre. Le prix fixé incluant
l'ensemble des taxes et frais O.N.F. (Office National
des Forêts) est de 13,50 €/stère. Si vous êtes intéres-
sé(e), une réunion pour l'attribution des parcelles se
déroulera le samedi 26 janvier à 9 h 00 en mairie.



Numéros utiles

Mairie : 03 83 47 24 32 : Du Lundi au Jeudi : de 14 h 00 à 18 h 00

Le Vendredi : de 14 h 00 à 16 h 00

www.ville-chavigny.fr

Communauté de Communes Moselle et Madon : 03 83 26 45 00

Numéro d'appel d'urgence européen 112 : si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un
pays de l'Union Européenne.

SAMU (Service d'Aide Médical Urgente) 15 : pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers
un organisme de permanence de soins.

Police Secours 17 : pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

Sapeurs-pompiers 18 : pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou
des personnes et obtenir leur intervention rapide.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114 : Si vous êtes victime
ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de
secours. Numéro accessible par FAX et SMS.

Médecin de garde : SOS Médecins : 3624

Pharmacie de garde : 3237

